CRIC n° 128 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Lundi 12 mai 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

Ordre des travaux.....1

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....1

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le contournement du bail à ferme par les sociétés de gestion » ;

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la définition de l'agriculteur actif ».....1

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la convention-cadre d'Agricall ».....4

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la promotion de l'agriculture et des produits agricoles » ;

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'exposition des produits agricoles wallons ».....5

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la fièvre catarrhale ».....7

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la création de bassines en Wallonie ».....8

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le foncier agricole ».....9

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les vétérinaires ruraux ».....10

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les difficultés du secteur de la pomme de terre » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réduction de la production dans l'industrie de transformation de la pomme de terre ».....11

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les impacts des négociations entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique pour le secteur agricole » 12

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la maladie hémorragique épizootique » 14

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le rapport de la Cour des comptes sur la préservation de la biodiversité en milieu agricole » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'audit de la Cour des comptes sur la politique d'encadrement de l'utilisation des pesticides » ;

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les enseignements du rapport de la Cour des comptes sur la politique d'utilisation des pesticides » 15

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Alice Bernard – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pollution des œufs aux PFAS » 17

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les parcs nationaux » 18

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le personnel du Département de la nature et des forêts (DNF) » 19

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la disparition de l'ASBL Écowal » 20

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre le frelon asiatique » ;

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'usage de drones dans le cadre de l'extermination de nids de frelons asiatiques » 22

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les résultats de l'ajustement budgétaire sur le budget biodiversité » ;

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences de l'ajustement budgétaire sur les objectifs en matière de biodiversité » 24

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet Nassonia » 26

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le nouveau plan Loup » ;

Question orale de Mme Christine Mauel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le comportement des loups en Wallonie »....27

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Christine Mauel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion des feux de forêt »....29

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'évolution de la situation dans le parc paysager « Pays du Bocage sans frontières » »....30

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la découverte d'une nouvelle espèce d'abeille solitaire en Belgique »....31

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la prolifération du faux arum en province de Luxembourg »....32

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi de l'accompagnement des tiers-lieux en Wallonie »....33

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les plans de gestion piscicole et halieutique »....34

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'avant-projet d'arrêté fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse du 1er juillet 2025 au 30 juin 2030 »....35

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la recherche du gibier blessé »....36

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gouvernance consultative en matière de chasse »....37

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)....38

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites....38

LISTE DES INTERVENANTS....39

ABRÉVIATIONS COURANTES....40

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 40 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Ordre des travaux

M. le Président. – Il a été décidé de joindre la question n° 1 de Mme Tellier à la question n° 5 de M. Fontaine. Il est également décidé de joindre la question n° 19 de Mme Tellier à la question n° 25 de M. Fontaine.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le contournement du bail à ferme par les sociétés de gestion »

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la définition de l'agriculteur actif »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Tellier, sur « le contournement du bail à ferme par les sociétés de gestion » ;
- M. Fontaine, sur « la définition de l'agriculteur actif ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, le 12 avril dernier, une mobilisation s'est tenue à Floreffe devant le siège de la société de gestion agricole Sogesa. Cette action, soutenue par plusieurs syndicats agricoles et organisations paysannes, dénonce des pratiques qualifiées de féodales. Il s'agit principalement du contournement du bail à ferme, de la captation d'aides de la PAC et, in fine, de la fragilisation du modèle d'agriculture familiale.

Il apparaît en effet que le modèle économique des sociétés de gestion encourage les propriétaires terriens à louer leurs biens aux agriculteurs en dehors du bail à ferme. Cette situation engendre des fermages plus élevés pour les agriculteurs ainsi qu'une grande incertitude puisque le propriétaire peut récupérer ses terres à sa guise.

J'ajouterai également que, fin 2024, l'administrateur délégué de Sogesa a été condamné en première instance pour fraude à l'indemnisation liée à des montages permettant de maximiser indûment les aides européennes. Une division artificielle des exploitations permettrait en effet de bénéficier plusieurs fois du paiement redistributif de la PAC.

Dans un contexte d'instabilité internationale, alors que notre souveraineté alimentaire est une priorité absolue, ce système fragilise bien entendu nos agriculteurs.

Madame la Ministre, vous indiquiez dans la presse que la réforme de la définition de l'agriculteur actif était prévue pour l'été 2025. Quel garde-fou avez-vous prévu pour exclure les sociétés dont le seul objectif est la captation des aides de la PAC ?

Disposez-vous d'un état des lieux des sociétés de gestion exerçant en Wallonie et de leur poids dans la répartition des aides de la PAC ?

Par ailleurs, pourriez-vous également nous indiquer le calendrier précis de la réforme que vous envisagez du bail à ferme ?

Quelles sont les priorités pour répondre aux enjeux d'accès à la terre ? Avez-vous eu des échanges avec les

acteurs concernés, comme les syndicats agricoles NTF ou encore Terre-en-vue ?

Il y a quelques mois, vous aviez également souligné dans la presse votre volonté de simplifier le bail à ferme en évoquant une approche aussi facile que celle d'un bail de location pour un appartement. Cette simplification viserait à encourager la location de terres agricoles, tout en assurant aux agriculteurs un accès à des terres à des conditions plus justes et équilibrées, notamment via un loyer fixé par la loi.

Pourriez-vous préciser les mesures concrètes prévues pour atteindre cet objectif ?

Enfin, vous avez également mentionné l'utilisation du droit de préférence pour acquérir des terres publiques et les restituer au marché locatif. Vous souhaitiez avoir un impact sur les 60 000 hectares de terres agricoles publiques.

Quels moyens avez-vous prévus pour atteindre cet objectif et quel est votre calendrier ?

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, la notion d'agriculteur actif ou d'agricultrice active est à l'agriculture ce que la défense des travailleurs est au MR : un concept souvent évoqué, mais jamais mis en œuvre.

Espérons que pour le premier, on arrive au moins à quelque chose. En faisant une recherche sur le site de notre Parlement, je me suis rendu compte que la première question avait été posée en 2012-2013. Treize ans plus tard, nous n'avons toujours pas de définition satisfaisante, et ce n'est pas faute d'en avoir discuté longuement sous l'ancienne législature.

Cela étant, nous avons bien écouté le discours du ministre-président et nous sommes satisfaits de voir qu'il s'agit d'une priorité. Comme vous l'indiquiez récemment, Madame la Ministre, la « question majeure est de savoir comment s'assurer que les subventions agricoles financées par les contribuables soient allouées uniquement à ceux qui remplissent réellement un rôle actif dans la gestion de l'exploitation. Si cette distinction n'est pas bien définie, il y a un risque que des ressources publiques soient détournées vers des personnes qui ne participent pas ou plus activement à l'agriculture. »

Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire un état des lieux des travaux en cours sur le sujet ? Quelles sont les concertations menées ? Quel est votre agenda et quand pourrons-nous disposer de votre projet de définition ?

Par ailleurs, quand vous indiquez en réponse à une question parlementaire : « Il y a un risque que des ressources publiques soient détournées vers des personnes qui ne participent pas ou plus activement à l'agriculture », le mot « plus » semble viser des agriculteurs pensionnés ou des agricultrices pensionnées. Entendez-vous organiser la définition d'agriculteur actif et d'agricultrice active afin que les pensionnés ne bénéficient plus des aides agricoles ?

La question est la même pour les sociétés de gestion, Madame la Ministre : qu'en est-il ? Est-il possible d'évaluer, sur base annuelle, le montant qui serait perçu sur base des droits de la PAC – premier ou deuxième pilier – par des sociétés de gestion agricoles en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, dans sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement a précisé qu'il travaillera à réformer le statut d'agriculteur actif pour orienter les aides vers les acteurs de l'agriculture familiale et favoriser le renouvellement des générations. La définition de l'agriculteur actif est complexe en raison de la diversité des profils d'agriculteurs et des pratiques agricoles. Cette diversité de profils se retrouve également dans les sociétés de gestion. Ces structures peuvent prendre des formes juridiques variées – SA, SRL, ASBL, et cetera – parfois sans lien direct apparent avec la gestion foncière, ce qui complique leur identification dans les bases de données actuelles. Il est néanmoins primordial de distinguer ces sociétés et leurs processus qui mettent à mal notre agriculture familiale des exploitations qui ont un véritable projet agricole et qui ont fait le choix du modèle sociétal pour s'organiser et transmettre.

Même si l'administration a déjà effectué un travail sur l'identification rigoureuse des activités éligibles aux aides PAC, en établissant une liste négative de codes d'activités visant à exclure du statut d'agriculteur actif les entités dont l'objet principal ne relève pas directement de la production agricole, elle ne dispose pas d'un état des lieux complet et systématique des sociétés de gestion exerçant une activité agricole en Wallonie, notamment en ce qui concerne leur statut juridique, leur lien avec les exploitants et leur rôle dans la perception des aides de la PAC, en raison de leur multitude de profils.

J'ai mené et continue de mener une série de consultations d'experts du monde agricole – agriculteurs, experts juridiques, experts-comptables, et cetera – pouvant aider à recueillir un maximum d'informations sur les sociétés de gestion et leur fonctionnement afin de mieux les comprendre. En parallèle, mon cabinet travaille à rédiger un projet de définition d'agriculteur actif visant à ce que les sociétés de gestion et les pensionnés ne perçoivent plus d'aides PAC.

Concernant les sociétés de gestion, nous travaillons à prévoir des critères définis et vérifiables pouvant être contrôlés par l'administration afin de procéder à leur exclusion des aides PAC. Dès que ce projet aboutira, le groupe de travail composé des syndicats et de l'administration chargée de contrôler l'attribution des aides PAC sera relancé afin que soit définie cette notion particulièrement importante. Une période transitoire sera de toute façon également prévue.

Par rapport aux montants de la PAC qui seraient perçus par les sociétés de gestion en Wallonie, vous l'aurez compris, il existe à ce stade une difficulté méthodologique à isoler et quantifier précisément ces sociétés au sein des bénéficiaires des aides PAC. Leurs pratiques, notamment en matière de contournement du bail à ferme, ne sont pas toujours visibles dans les procédures administratives standards.

Concernant le bail à ferme, c'est un outil précieux pour soutenir l'installation et le développement des agriculteurs, notamment dans un contexte où l'accès à la propriété agricole demeure particulièrement complexe et souvent inaccessible pour les jeunes générations d'agriculteurs. C'est un mécanisme qui favorise la pérennité des exploitations agricoles tout en permettant une transition harmonieuse dans les territoires ruraux. La difficulté pour les exploitants agricoles d'acquérir des terres et de sécuriser leur avenir est bien réelle. Dans cette optique, le Gouvernement a exprimé clairement sa volonté de procéder à une évaluation approfondie de la réforme de la législation de 2019 sur le bail à ferme afin de mesurer les effets de cette réforme et d'évaluer d'éventuelles améliorations.

Ce travail d'évaluation est également en cours. Il est d'autant plus crucial qu'il se situe dans un cadre où les besoins des exploitants agricoles, tant en termes de sécurité juridique que d'accompagnement au développement, sont multiples et variés.

L'objectif est de rendre le bail à ferme plus attractif, notamment via des incitants fiscaux. Cela nécessite une réflexion approfondie et un examen minutieux des différentes options qui pourraient être envisagées afin de garantir la cohérence du dispositif, d'éviter toute dérive, d'évaluer son impact budgétaire ainsi que son intégration dans la trajectoire budgétaire actuelle. L'enjeu est de taille, car il s'agit de créer un environnement favorable à la fois à la rentabilité des exploitations agricoles, à la préservation du modèle agricole familial et à la sérénité des propriétaires.

Concernant le calendrier, je suis personnellement les travaux et les rencontres qui se tiennent actuellement afin de recueillir les retours d'expérience, les avis et suggestions des différents acteurs concernés. Ces échanges sont essentiels pour répondre au mieux aux attentes du terrain. Procéder à cette réforme de manière trop précipitée ne permettra qu'un travail en surface, ce que je ne souhaite pas.

Concernant les terres publiques, la DAFOR, qui reste à la disposition de tout pouvoir public pour les assister dans la gestion de la terre publique, a pris contact avec les fabriques d'église afin de les aider à procéder au cadastre de leurs terres et à la détermination des baux qui portent sur ces terres. Le but est de les aider à faire le point, entre autres, sur la portée des baux et le renouvellement, conformément au cahier des charges existant, privilégiant les jeunes agriculteurs.

Ce cahier des charges ayant démontré des faiblesses dans son application, j'ai demandé à mon administration de travailler à une nouvelle version prévue pour début juin.

Pour ce qui est du droit de préférence, je compte utiliser le budget dont je dispose si cela permet à un agriculteur de poursuivre son activité ou à un jeune de s'installer.

Concernant l'accès au foncier, ma volonté est de lutter contre la spéculation. Un inventaire des mécanismes existants en Europe vient d'être terminé.

Comme vous pouvez le constater, le travail sur le foncier agricole est complexe, massif et très important. Ma volonté n'est pas d'agir en surface, par conséquent, toute réforme devra être particulièrement bien préparée pour être efficace et pour qu'elle fonctionne.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci à Mme la Ministre pour les éléments de réponse. En 20 ans, la Wallonie a perdu près de 8 000 exploitations agricoles, ce qui est extrêmement préoccupant. Par contre, le prix de l'hectare ne cesse de flamber : une augmentation de 44 % en sept ans, comme l'indique le rapport de l'Observatoire du foncier agricole.

Pendant ce temps, qui était aux manettes de l'agriculture ? Votre parti, cdH, maintenant Les Engagés, depuis 20 ans, de façon continue, et le MR.

Sur la définition de l'agriculteur actif, je vous renvoie aussi aux travaux qui avaient eu lieu lors de la PAC précédente. C'était un travail mené par votre prédécesseur. J'aimerais bien que l'on aboutisse sur cette définition.

Je note en tout cas avec intérêt que vous souhaitez que les pouvoirs publics jouent un rôle actif dans l'achat des terres.

Lorsque, à l'époque, un ministre écologiste bruxellois, toujours en fonction aujourd'hui, avançait la même idée, certains se bousculaient pour qualifier cette approche de communiste. Je suis heureuse de voir qu'aujourd'hui, au-delà des étiquettes que l'on peut coller parfois aux uns et aux autres pour le show politique, il est possible de se rejoindre sur l'objectif ou les actions concrètes mises en place, notamment celle de

faciliter l'accès à la terre, surtout pour les jeunes. Nous soutiendrons vos initiatives en ce sens.

Je terminerai par un mot sur le timing. J'entends votre préoccupation – je peux la partager – de travailler de façon analytique et sérieuse, mais une législature passe extrêmement vite et cela va bientôt faire un an que vous êtes aux manettes. Je vous engage à ne pas traîner, ni tergiverser pour mettre en œuvre une réforme aussi conséquente que celle du bail à ferme qui va nécessiter de nombreux mois de travail et de débats au sein de ce Parlement. Si nous voulons pouvoir aboutir, il faudra rapidement soumettre ce projet au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – J'ai bien entendu les différentes réponses de Mme la Ministre et je l'en remercie.

La définition est complexe, vous le dites et je le disais également dans ma question : 13 ans – je n'ai participé qu'à la dernière législature –, c'est énorme. C'est crucial de mettre un coup d'accélérateur sur cette réflexion.

Vous me dites que la définition est complexe. Oui, si elle était simple, on en serait déjà sorti. Il y a des complications d'identification, mais je pense qu'en 13 ans, les outils ont pu s'améliorer petit à petit afin d'identifier plus facilement.

Je ne doute pas un seul instant que l'administration ait déjà fait un pas et un travail, mais il n'est pas complet. Si je vous entends bien, vous consultez des experts du milieu agricole. À un moment donné, Madame la Ministre, il va falloir passer la cinquième, voire la sixième – si vous avez une sixième sur votre voiture –, parce que c'est très important de pouvoir déterminer qui est un agriculteur actif ou une agricultrice active, pour ne pas phagocyter l'ensemble des aides PAC qui pourrait bénéficier à d'autres.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la convention-cadre d'Agricall »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la convention-cadre d'Agricall ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, l'ordre du jour de la séance du Gouvernement du 17 avril dernier portait sur un projet d'avenant à la convention-cadre du 29 avril 2021 relative à l'accompagnement des acteurs ruraux en difficultés structurelles ou conjoncturelles en Région wallonne.

Ce n'est pas la première fois que je vous interroge concernant le travail d'Agricall que j'ai déjà salué et que je salue encore.

Quel est le contenu de cet avenant ? Quelle est la durée de la convention ? Quel est le montant annuel versé par la Région wallonne, tous départements confondus, à cette ASBL ? Les missions de l'ASBL ont-elles évolué à la faveur de la signature de cet avenant ?

Comme notre collègue, Éliane Tillieux, l'a rappelé à la faveur de la Commission du 31 mars dernier, la santé mentale des agriculteurs et des agricultrices est un enjeu majeur. Il l'était déjà auparavant, mais il l'est encore plus aujourd'hui.

Quelle est l'évolution du nombre de dossiers traités par l'ASBL dans le cadre de son indispensable travail ? Les dossiers sur lesquels elle intervient sont extrêmement complexes puisqu'ils touchent à la comptabilité, au droit de la famille, aux règles de la PAC ou encore au soutien psychosocial en tant que tel. Bref, le critère du nombre de dossiers n'est peut-être pas le plus pertinent pour analyser le travail d'une telle structure.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Daclq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, concernant le soutien apporté à Agricall et, à travers elle, aux agriculteurs wallons confrontés à des difficultés structurelles, conjoncturelles et mentales, permettez-moi d'abord de souligner que le rôle joué par cette ASBL dans le paysage agricole wallon est unique. Son expertise et son engagement dans l'accompagnement global, tant administratif, juridique que psychosocial, des agriculteurs en détresse sont irremplaçables.

Nous avons acté une prolongation de la convention-cadre que j'ai soumise au Gouvernement qui l'a acceptée. À travers cette prolongation par le Gouvernement, nous réaffirmons collectivement notre reconnaissance et notre confiance dans l'action menée par Agricall.

L'avenant concerne la prolongation de la convention-cadre en cours du 1er mai au 31 décembre 2025. Il permet d'assurer la continuité des missions assurées par l'ASBL tout en offrant à mon administration et à l'association le temps nécessaire pour préparer, dans les meilleures conditions, la prochaine convention prévue pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2026. Il s'agit donc d'un dispositif transitoire, mais aussi d'un signal clair de soutien aux équipes qui assurent un travail indispensable sur le terrain.

Le montant annuel total versé par la Région wallonne, en tenant compte des contributions de mes collègues Coppieters, Desquesnes et Jeholet, s'élève à 1 604 332,34 euros, soit une augmentation de 12 % par rapport à la période précédente. L'avenant prévoit donc une intervention à hauteur de huit douzièmes de ce montant, soit 1 012 225,01 euros pour les huit mois de prolongation.

Les missions fondamentales d'Agricall sur l'accompagnement individuel des agriculteurs et de leurs familles restent les mêmes. Cependant, l'avenant permet également de renforcer certaines dimensions du travail mené, avec notamment une sensibilisation accrue des services sociaux et des mutuelles, des échanges avec les lignes d'écoute, des rencontres élargies aux juges de paix, notaires et huissiers ainsi qu'un travail sur des thématiques émergentes, comme l'*agribashing*.

Enfin – cela me paraît essentiel –, les questions de santé mentale restent au cœur des préoccupations. Agricall mène actuellement une réflexion pour lancer une étude exploratoire auprès des acteurs de terrain et des agriculteurs eux-mêmes sur cette problématique majeure.

Comme vous l'avez, à juste titre, soulevé, le nombre de dossiers n'est pas toujours le meilleur indicateur de l'intensité ou de la complexité du travail accompli. Cela dit, les chiffres qui me sont communiqués par Agricall traduisent une dynamique en progression : 859 personnes accompagnées en 2023 et 1 031 en 2024, soit une augmentation significative qui témoigne de la reconnaissance croissante du rôle de l'ASBL et, malheureusement, de l'intensification des besoins sur le terrain.

Je voudrais terminer en réitérant un appel aux agriculteurs : si vous êtes en difficulté, n'hésitez pas à solliciter les services d'Agricall qui sont gratuits et accessibles au 0800 85 018.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez bien voulu partager avec nous ce jour.

Vous soulignez le rôle unique d'Agricall dès l'entame de votre réponse. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez rappelé, en fin de réponse, que les services sont gratuits ainsi que le numéro d'appel.

La prolongation de la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2025 est une bonne chose, à savoir que, à cette date, que va-t-il se passer ? Vous allez rédiger une nouvelle convention qui portera sur cinq ans, et nous espérons que, pour Agricall et l'ensemble des agriculteurs et agricultrices qui ont déjà besoin de ses services, mais aussi pour ceux qui en auraient encore besoin, puisque le nombre de personnes qui font appel à Agricall est en augmentation importante d'année en année.

Nous serons attentifs et nous vous remercions d'avance pour eux.

(M. Dewez, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la promotion de l'agriculture et des produits agricoles »

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'exposition des produits agricoles wallons »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « la promotion de l'agriculture et des produits agricoles » ;
- M. Huberty, sur « l'exposition des produits agricoles wallons ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, le 31 mars dernier, vous m'indiquiez avoir demandé « un benchmark à l'APAQ-W, un retour d'expérience sur les précédentes initiatives, ainsi qu'une première analyse juridique pour construire un repère permettant d'intégrer différentes identités génériques ou qualitatives. Ce travail n'est pas terminé, j'attends le retour de l'APAQ-W et, à ce stade, je ne suis pas en mesure de vous en dire plus », c'étaient vos propos à ce moment-là.

Êtes-vous en mesure de m'en dire plus aujourd'hui ? Dans la négative, endéans quel délai serez-vous en mesure de nous informer ? Pour rappel, dans son discours sur l'état de la Wallonie, le ministre-président a indiqué que vous finaliseriez pour 2025 la mise en avant des produits agricoles rémunérant l'agriculture à taille humaine et la création d'une marque forte.

Par ailleurs – cela reste un élément important pour les agriculteurs et les agricultrices –, qu'en est-il des cotisations obligatoires ? Seront-elles suspendues ? Je reviens sur une question que je vous avais déjà posée. En effet, les éleveurs subissent la fièvre catarrhale – nous y voilà, cela faisait longtemps – et les cultivateurs ont subi les fortes pluies de 2024.

Dans la résolution que nous avions déposée pour soutenir les agriculteurs touchés par la FCO, nous avions proposé une telle suspension. L'avez-vous proposée dans le cadre de l'ajustement ? Cette piste a-t-elle été retenue dans le cadre du conclave ? Le cas échéant, quel sera l'impact de cette mesure ? Comment sera-t-elle compensée ?

M. le Président. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, pour prendre un petit exemple, la culture d'asperges s'est renforcée ces dernières années en Wallonie et particulièrement dans notre belle province de Luxembourg. Ce légume, tributaire des conditions climatiques printanières, est un bon exemple de produit pouvant être consommé de saison, surtout localement.

Un groupement de producteurs « Asperges de Wallonie » a été créé en 2022. Son but est de promouvoir ce produit et de la différencier de ses cousines importées d'Amérique du Sud. Dans cette optique, l'étiquetage et la lisibilité du packaging sont des éléments essentiels pour permettre aux consommateurs de soutenir nos agriculteurs et de consommer local.

Je repars de cet exemple pour illustrer l'importance d'assurer la visibilité de nos produits auprès des consommateurs. On connaît votre volonté à ce sujet de développer un repère fort en Wallonie et je ne peux que saluer votre initiative en la matière. Il s'agit d'un levier essentiel afin de soutenir nos agriculteurs et de renforcer la consommation locale.

Des pistes d'avancement pour ce repère fort se sont-elles dessinées depuis ma dernière interrogation à ce sujet ? Avez-vous eu l'occasion de consulter l'un ou l'autre acteur, notamment des groupements de producteurs ? Le cas échéant, quelles leçons tirez-vous de la manière dont ces groupements de producteurs mettent en avant leurs produits ? Les circuits courts peuvent également jouer un rôle essentiel dans la promotion de produits agricoles wallons. Quelle action le Gouvernement mène-t-il afin de structurer ces derniers en tenant compte de leurs spécificités ?

Avez-vous eu des nouvelles de votre homologue au Fédéral au sujet de la note du groupe de travail « Circuits courts » qui lui avait été transmise ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, l'APAQ-W m'a transmis une analyse précise destinée à préparer les travaux sur l'identification des produits locaux, grâce à ce repère fort que j'ai annoncé.

Le travail mené par l'APAQ-W comporte d'abord un cadrage juridique alimenté par des analyses précises et circonstanciées des textes européens. Le futur repère fort devra tenir compte du fait que le marché intérieur est le marché européen. J'ai eu l'occasion de m'en expliquer lors d'une question antérieure.

La note de l'agence comporte ensuite un benchmark qui analyse les solutions adoptées par nos voisins français, mais aussi par la Flandre, en fonction de leurs contextes propres. Nous devons maintenant travailler à définir les contours de ce repère fort, puis procéder à des consultations diverses qui devraient débuter dès le mois de septembre. Je ferai le choix de l'option qui conjugue le mieux les impératifs réglementaires et les objectifs économiques que j'entends atteindre au profit des producteurs.

Il existe plusieurs références, labels, marques qui identifient les produits locaux en Wallonie, qu'ils soient publics ou privés. Ce n'est effectivement pas un gage de clarté pour le consommateur. C'est la raison pour laquelle je souhaite mettre en place un repère fort qui devra conjuguer des garanties qualitatives et fédérer les productions locales afin de convaincre les consommateurs de consommer de manière plus responsable et solidaire avec nos producteurs, et de pouvoir communiquer de manière plus efficace à ce sujet.

En ce qui concerne l'inventaire des appellations existantes au niveau public, il y a actuellement 17 porteurs d'un label européen, cinq appellations d'origine protégée, huit indications géographiques protégées et quatre spécialités traditionnelles garanties.

Six cahiers des charges sont par ailleurs actifs dans le système régional de qualité différenciée. Vous citez l'exemple des asperges de Wallonie. De la même manière, nous pourrions citer les fraises de Wallonie. Dans les deux cas, les producteurs sont fédérés par un groupement. Le packaging et l'étiquetage sont importants pour ancrer cette différenciation et ce sera là l'objet de la politique d'identification que je veux mettre en place au travers du repère fort.

Quant aux circuits courts, je n'ai pas encore eu de retour récent et précis de mon collègue au niveau fédéral, mais ce mode de distribution progresse bien en Wallonie et je souhaite le soutenir davantage, notamment via les stratégies B2B et B2C de l'APAQ-W et du Collège des producteurs. Il ne faut pas oublier tous les projets qui sont en cours de finalisation, comme les projets d'infrastructures et de filières via le Plan de relance européen, dont la fin est prévue pour le 30 juin 2026, ou encore les halls relais. Ces projets sont de nature à construire davantage la dynamique du circuit court en Région wallonne.

Enfin, sur la suspension des cotisations « élevages bovins, ovins et caprins », elle fera très prochainement

l'objet d'une décision du Gouvernement. J'ai souhaité que cette suspension temporaire n'ait pas un impact sur la visibilité des campagnes. Nous avons donc travaillé en collaboration avec l'APAQ-W afin que cette suspension soit compensée par d'autres actions plus transversales. Ma volonté est d'apporter une aide aux éleveurs sans les pénaliser.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je retiens une période – je ne vais pas dire une date – : vous avez annoncé le 9 septembre 2025 pour les contours et les consultations. Nous resterons bien entendu attentifs.

Concernant les suspensions de cotisations, j'entends bien que le Gouvernement va se prononcer imminemment. Je vous rejoins : il ne faut pas que ces suspensions diminuent la visibilité et la promotion que l'on pourrait faire des produits. Cela n'aurait évidemment aucun sens.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, je ne peux que saluer à nouveau votre initiative de création d'un repère fort en Wallonie. J'espère, comme vous l'avez mentionné, que le travail continuera en la matière et que des solutions se profilent, notamment eu égard à la réglementation européenne.

J'insiste sur l'importance de mener des actions coordonnées avec votre collègue en charge de l'agriculture au niveau fédéral et d'y assurer un suivi. Le dossier des circuits courts est important, mais il faut que la législation soit adaptée à cette filière, afin qu'elle puisse se développer et assurer sa viabilité financière. Cela doit passer par une approche adaptée permettant le B2B, par des petites infrastructures aussi, afin que chaque intervenant de la chaîne puisse bien entendu s'y retrouver.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la fièvre catarrhale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la fièvre catarrhale ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous ai laissé un peu de répit, mais j'ai été secondé, de façon magistrale, m'a-t-on dit, par mon collègue sur le sujet de la fièvre catarrhale lors de la dernière séance. J'ai bien relu nos échanges du 17 mars dernier sur le même sujet, et le compte rendu de ces derniers correspond à l'impression que j'avais eue en séance, à savoir que la question sur les négociations avec le secteur bancaire gêne ; elle vous gêne ou gêne le Gouvernement, je n'en sais rien, mais elle dérange en tout cas.

Pourtant, cette question est centrale. Depuis des mois, nous vous sollicitons régulièrement sur le sujet. On l'avait même intégré à notre résolution. Vous devez négocier, aux côtés des organisations agricoles, des reports de crédits avec le secteur bancaire. Dans l'idéal, vous devriez le faire avec votre collègue du Fédéral.

Ma question est à la fois simple et binaire. Avez-vous, oui ou non, entamé des négociations avec le secteur bancaire afin que les éleveurs touchés par la crise de la FCO puissent bénéficier de facilités de paiement ? Dans la négative, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Relativement à l'impact de cette crise, disposez-vous d'éléments actualisés permettant d'évaluer l'impact réel de cette dernière sur l'agriculture wallonne ? En effet, Madame la Ministre, cet élément est indispensable pour savoir si les 17,5 millions d'euros qui ont été dégagés par votre Gouvernement pour la Wallonie sont suffisants.

Au niveau des vêlages, la grosse période étant derrière nous, peut-on déjà objectiver le taux d'avortement ou de veaux mort-nés dans les fermes wallonnes ?

On en a eu l'habitude avec le covid, ce genre de crise a un impact par vague. Or, ici, c'est la deuxième vague qui a commencé. Nous devons donc aider nos éleveurs à reconstituer les troupeaux. Sans ce soutien, cela deviendra invivable. Avez-vous, Madame la Ministre, formulé des propositions en ce sens à la faveur de l'ajustement budgétaire ?

Enfin, le 17 mars dernier, vous m'indiquiez « qu'en ce qui concerne la disponibilité des vaccins, les organisations syndicales ont remonté certains échos du terrain. Le ministre Clarinval y est sensibilisé et travaille avec l'Union professionnelle vétérinaire sur cette question ». Or, d'après les vétérinaires, seuls 39 % des bovins sont vaccinés. Même si c'est deux fois plus que l'an dernier – ce dont on se réjouit –, cela reste insuffisant pour empêcher la maladie de se propager. Dans ce domaine aussi, vous avez un rôle à jouer et vous devez soutenir, au niveau belge, l'appel de l'UPV pour une stratégie européenne des vaccins.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la gestion de la crise FCO a été une de mes priorités et je reste très attentive aux conséquences économiques qui touchent tout le secteur agricole.

Concernant la possibilité d'un report de crédits bancaires, il est important de rappeler que ce type de mesures n'est pas automatique et relève des relations entre les établissements financiers et leurs clients. À ce stade, il n'a pas été jugé opportun de solliciter les banques pour un dispositif généralisé de report, d'autant que cela supposerait un cadre juridique et opérationnel précis.

Nous avons préféré nous concentrer sur des leviers plus directement mobilisables, tels que l'aide d'urgence. Je tiens à rappeler que le Gouvernement wallon a débloqué 17,5 millions d'euros fin 2024 pour aider le secteur à faire face à la crise de la FCO.

Je reste toutefois ouverte à explorer avec le secteur et les partenaires financiers toutes les pistes utiles pour renforcer la résilience des éleveurs face à ce type de crise. J'en rediscuterai avec les syndicats lors de notre réunion mensuelle.

Pour répondre à votre question concernant les avortements et les veaux mort-nés, le Collège des producteurs a estimé la surmortalité en Wallonie à 3 306 veaux laitiers et 3 986 veaux viandeux sur la période de juillet à décembre 2024.

La FCO entraîne également des pertes économiques substantielles dues à la morbidité, à la baisse de fertilité, de production laitière et de production de viande.

Des chiffres plus précis pourront être donnés d'ici quelques mois, une fois que mon administration aura effectué une analyse des comptabilités de gestion, qui est le meilleur outil pour analyser de manière globale l'impact de cette maladie.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Comme vous l'avez déjà dit, la gestion de la crise FCO est toujours une de vos priorités. Par contre, autant j'ai pu être d'accord avec vous sur l'ensemble des questions que j'ai posées pour l'instant et sur certains points, je regrette tout de même que vous n'ayez pas suivi notre proposition de prendre ne fût-ce qu'un contact avec les banques, si j'ai bien compris. Ma question était binaire : oui ou non ? La réponse est non. Vous n'avez pas jugé utile de prendre des contacts et vous justifiez votre position par des mesures non automatiques. Je trouve que cela aurait été bien de votre part et de celle de votre collègue au Fédéral de pousser une porte, le cas échéant, parce que certains agriculteurs et éleveurs sont dans des situations catastrophiques.

Vous vous dites prête à en rediscuter avec les syndicats lors de vos réunions mensuelles. J'ose espérer que vous en rediscuterez lors de la réunion mensuelle du mois de mai et que vous reviendrez vers nous pour nous dire s'ils sont intéressés, s'il y a quelque chose à faire ou encore s'il n'y a rien à faire dans le cas où les syndicats ne le demandent pas.

J'ai bien pris note aussi des pertes conséquentes. Nous reviendrons avec ce sujet dans quelques mois, puisque vous annoncez des chiffres plus précis.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la création de bassines en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la création de bassines en Wallonie ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, les bassines sont des réservoirs artificiels d'eau utilisés pour l'irrigation agricole. Pour certains, il s'agit d'une réponse pour protéger les cultures des sécheresses. En France, on se souviendra qu'il y a eu des oppositions, parfois violentes, à la création de tels dispositifs.

À la faveur d'une interview sur Bel RTL, le 15 avril dernier, vous avez fait une ouverture à l'implémentation de tels dispositifs en Wallonie.

Selon vous, ces dispositifs sont-ils de nature à permettre à l'agriculture de traverser plus facilement les sécheresses ? Des contacts ont-ils été pris à ce sujet avec les distributeurs d'eau ?

Pour le GIEC, les bassines, considérées comme « chères, ayant des impacts environnementaux négatifs et insuffisantes au-delà d'un certain niveau de réchauffement climatique », peuvent avoir des impacts distributionnels et augmenter la dépendance à l'eau quand elles sont utilisées pour l'irrigation.

Pour Christian Amblard, directeur de recherche au CNRS, les bassines pourraient enfermer les agriculteurs et les agricultrices dans des pratiques insoutenables. En effet, après avoir investi des sommes colossales dans une bassine, la tentation est grande de la rentabiliser en irriguant toujours plus. Selon lui, au lieu d'engager dès maintenant l'indispensable transition vers l'agroécologie, on crée ainsi une fragilité supplémentaire.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, lors de mon interview du 15 avril dernier, j'ai effectivement mentionné l'existence de bassines en France, tout en précisant que ce type de dispositif n'est pas présent en Wallonie. J'ai également souligné que le secteur agricole wallon exprime plutôt le besoin d'un système assurantiel performant ainsi que de recherches axées sur des variétés plus résistantes à la sécheresse.

En effet, bien que les systèmes d'irrigation se développent en Wallonie pour répondre aux défis liés à la sécheresse, des essais culturaux sont également en cours. Ils visent à identifier des variétés mieux adaptées aux conditions climatiques actuelles, ainsi qu'à explorer le potentiel de cultures dites « nouvelles » telles que le blé dur ou le tournesol, qui sont plus résilientes face à la sécheresse et qui pourraient également être cultivées sur le territoire wallon. Il n'est donc pas envisagé, à ce stade, de mettre en place des systèmes de bassines similaires à ceux développés en France.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre. Au moins, cela, c'est clair : « Il n'est pas envisagé… » On retiendra cela. Les explications me conviennent. Le dispositif n'est pas présent. Concernant le système assurantiel performant, je vous rejoins. On a déjà, avec les collègues, posé quelques questions à ce sujet et j'espère que vous avancez sur ce système. Je ne doute pas un seul instant que l'on pourra en débattre plus longuement prochainement.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le foncier agricole »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le foncier agricole ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, le 12 avril dernier, une grande manifestation a eu lieu à Floreffe pour dénoncer les pratiques d'un administrateur d'une société de gestion agricole.

Pour rappel, en première instance, cet administrateur et cette société ont été condamnés pour fraude à l'indemnisation. Le dossier est aujourd'hui en appel. Est-il possible d'évaluer, sur base annuelle, le montant qui serait perçu sur base des droits de la PAC par des sociétés de gestion agricole en Wallonie ?

Lorsque l'on évoque la question du foncier agricole, vous évoquez la réforme du bail à ferme. Relativement à ce sujet, je ne parviens pas à comprendre votre calendrier. En février dernier, vous m'indiquiez que l'évaluation du dispositif serait menée pour cet été. Le 12 avril, dans les journaux de *L'Avenir*, vous indiquiez que l'idée était d'avoir un projet de réforme pour 2027 et de le concerter ensuite avec les syndicats. Le cas échéant, sera-t-il possible d'avoir un décret avec un nouveau mécanisme avant le 1er janvier 2029 ? Peut-on se permettre d'attendre jusque là ? Pouvez-vous nous donner un calendrier indicatif de votre travail en la matière ?

Par ailleurs, je ne parviens toujours pas à savoir si vous envisagez d'activer d'autres leviers que celui du bail à ferme pour faciliter l'accès à la terre pour les agriculteurs. Avez-vous des échanges avec votre collègue en charge des Pouvoirs locaux pour voir comment, par exemple dans le respect de l'autonomie communale, favoriser la location des terres publiques à de jeunes agriculteurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je vais un peu me répéter. Le bail à ferme est un outil précieux pour soutenir l'installation et le développement des agriculteurs, notamment dans un contexte où l'accès à la propriété agricole demeure particulièrement complexe et souvent inaccessible pour les jeunes générations d'agriculteurs. C'est un mécanisme qui favorise la pérennité des exploitations agricoles tout en permettant une transition harmonieuse dans les territoires ruraux. La difficulté pour les exploitants agricoles d'acquérir des terres et de sécuriser l'avenir est bien réelle.

Dans cette optique, le Gouvernement a exprimé clairement sa volonté de procéder à une évaluation approfondie de la réforme de la législation de 2019 sur le bail à ferme afin de mesurer les effets de cette réforme et d'évaluer d'éventuelles améliorations. Ce travail d'évaluation est en cours, et il est d'autant plus crucial qu'il se situe dans un cadre où les besoins des exploitants agricoles, tant en termes de sécurité juridique que d'accompagnement au développement, sont multiples et variés.

Concernant le calendrier, je suis personnellement les travaux et les rencontres qui se tiennent actuellement afin de recueillir les retours d'expérience, les avis et les suggestions des différents acteurs concernés. Ces échanges sont essentiels pour répondre au mieux aux attentes du terrain. L'objectif est de rendre le bail à ferme plus attractif, notamment via des incitants fiscaux.

Cela nécessite une réflexion approfondie et un examen minutieux des différentes options qui pourraient être envisagées, et ce pour différentes raisons que j'ai mentionnées auparavant :

- garantir la cohérence du dispositif ;
- éviter toute dérive ;
- évaluer l'impact budgétaire ainsi que son intégration dans la trajectoire budgétaire actuelle.

L'enjeu est de taille : il s'agit de créer un environnement favorable à la fois pour la rentabilité des exploitations, la préservation du modèle agricole familial et la sérénité des propriétaires. Le bail à ferme n'est pas le seul outil de stratégie foncière. La question de l'effectivité du cahier des charges d'attribution par les pouvoirs publics est à l'analyse. Je suis ambitieuse sur ce sujet, mais il est primordial de travailler en amont avec les retours de terrain pour atteindre les objectifs escomptés.

Concernant le droit de préférence, la définition de l'agriculteur actif et la spéculation des terres agricoles, je vous renvoie à ma réponse donnée aux députés en début de séance.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse et les informations. J'ai également entendu tout à l'heure votre réponse aux questions de Mme Tellier et de M. Fontaine. Cette réforme du bail à ferme est très importante. Il y a encore beaucoup de vis à resserrer dans ce domaine. J'espère que les travaux sur la réforme progressent rapidement. J'attends avec impatience les discussions futures que nous aurons ici, au sein de la Commission, sur cette thématique.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les vétérinaires ruraux »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les vétérinaires ruraux ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, ma question porte aujourd'hui sur les vétérinaires en milieu rural. Maillon indispensable de l'agriculture wallonne, les vétérinaires ruraux souffrent. Cette affirmation ne vient pas de moi, mais de l'UPV – l'Union professionnelle vétérinaire.

En 2015 déjà, l'UPV alertait sur la situation qu'une nouvelle étude corrobore par ailleurs. Pour rappel, la profession de vétérinaire est une de celles comptant le plus de suicides. Parmi les éléments mis en évidence pour expliquer la détresse de leur situation, il y a le manque de renouvellement des générations, la pénibilité des horaires, mais aussi les charges administratives. Dans le cadre de la simplification administrative présentée par le Gouvernement wallon, y a-t-il des mesures spécifiques à destination des vétérinaires ruraux ?

À l'instar de ce qui a été fait pour les médecins, envisagez-vous des mesures spécifiques visant à favoriser l'installation de vétérinaires en milieu rural et à la pratique sur les gros animaux ?

Enfin, eu égard au nombre de vétérinaires ruraux et au rôle stratégique qu'ils jouent pour l'agriculture wallonne et pour les agriculteurs, des contacts ont-ils eu lieu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de promouvoir ce cursus ? La représentation des étudiants non belges dans cette filière est-elle, selon vous, un élément aggravant de la pénurie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, nos élevages wallons doivent permettre d'assurer la souveraineté alimentaire pour le pays tout en apportant une alimentation de qualité. Votre question met en avant une profession qui est nécessaire à l'agriculture et à la vie rurale, à savoir les vétérinaires. Depuis 2017, nous soutenons la création des personnes morales vétérinaires. Les vétérinaires ruraux sont accompagnés dans ce cadre pour créer des associations qui permettent de mutualiser les coûts liés à la charge administrative, mais également les gardes afin de réduire la pénibilité de ce beau métier.

Les tâches administratives des vétérinaires relèvent de la compétence fédérale. Ces tâches ne sont donc pas analysées par le Gouvernement wallon. Mon cabinet, l'administration et moi-même avons des contacts réguliers avec l'Union professionnelle vétérinaire qui coordonne le projet d'Observatoire des vétérinaires. Ce projet a été conçu comme projet permettant d'avoir une photographie détaillée de la situation à un moment donné. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous disposerons d'une information complète concernant la situation de la profession en zone rurale en fin d'année, ce qui permettra d'envisager la manière de continuer à agir au mieux.

Concernant votre question sur la représentation des étudiants non belges, je vous invite à interroger la ministre compétente en la matière.

Actuellement, la Faculté de médecine vétérinaire dispose de deux camionnettes équipées de matériel de diagnostic. Elles sont utilisées pour assurer le suivi des

troupeaux en exploitation, permettant ainsi aux étudiants de découvrir davantage la pratique rurale.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je ne pensais pas répliquer au départ. Malheureusement, la réponse de Mme la Ministre ne peut pas me convenir. On ne peut pas renvoyer une fois la balle au Fédéral et renvoyer une autre fois la balle à la Fédération Wallonie-Bruxelles. La question que je vous ai posée traite d'une matière wallonne. La situation pour les professionnels vétérinaires ruraux est catastrophique à l'heure actuelle.

Dans ma question, j'ai cité le sujet du suicide dans ce type de profession. Il y a aujourd'hui urgence d'intervenir. Il y a, à tout le moins, un dialogue à avoir avec les autres niveaux de pouvoir, entre vous et les responsables ministériels des autres Gouvernements pour faire avancer le dossier et les différentes questions que je vous ai posées aujourd'hui.

Je ne vais pas vous lâcher. Aujourd'hui, vous avez très partiellement répondu à ma question. Avec mon groupe, nous reviendrons sur cette thématique avec force.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les difficultés du secteur de la pomme de terre »

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réduction de la production dans l'industrie de transformation de la pomme de terre »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Jacob, sur « les difficultés du secteur de la pomme de terre » ;
- Mme Bernard, sur « la réduction de la production dans l'industrie de transformation de la pomme de terre ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai déjà pu vous interpeller sur les tensions dans le secteur de la pomme de terre qui résultent de la décision de réduction unilatérale des contrats annoncée par les acheteurs aux cultivateurs.

Les représentants des agriculteurs, qui se sont exprimés récemment sur le sujet, regrettent cette décision brutale – cela a déjà été évoqué la dernière fois – qui ne permet pas aux cultivateurs de trouver de nouvelles alternatives.

Pour rappel, on parle d'une réduction d'achat de 10 à 20 % de la production de ces cultivateurs alors même que des contrats avaient été signés, des engagements avaient été pris. C'est totalement inadmissible, d'autant plus que les raisons évoquées sont le contexte international instable et la concurrence d'acteurs nouveaux comme la Chine et l'Inde. Je n'ai pas l'impression que ces données étaient méconnues lors de la signature des contrats.

Madame la Ministre, depuis notre dernier échange, avez-vous eu des contacts avec votre collègue du Fédéral en charge de l'Économie ? On sait que l'Agrofront avait interpellé le SPF Économie sur le sujet.

Vous indiquiez également que l'Inspection des finances avait lancé une enquête pour pratiques déloyales. Je sais que nous sommes tenus à la réserve des informations, mais si vous disposez d'informations que vous pouvez nous diffuser aujourd'hui, nous sommes preneurs pour savoir comment cela avance. Une réunion avec les acteurs du secteur est-elle prévue afin d'essayer de dégager des sources de dialogue et de solutions communes ?

Enfin, si la situation venait à perdurer et devenait éventuellement structurelle, envisagez-vous de mener une réflexion avec les acteurs du secteur pour voir comment réorienter ces superficies de production ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, comme mon collègue vient de le dire, le secteur de la pomme de terre connaît des tensions assez importantes puisqu'un coup de frein vient d'être donné par l'industrie de la transformation de la pomme de terre en Belgique par les deux acteurs clés que sont Clarebout et Ecofrost. Il s'agit de deux géants du secteur qui sont particulièrement actifs dans la transformation et l'exportation, plus particulièrement de frites.

Pour certains agriculteurs, il faudra produire 10 à 20 % de moins alors que les contrats étaient signés. Pour eux, le manque à gagner sera significatif. On ne comprend pas le timing imposé par l'industrie puisque les agriculteurs avaient déjà tout prévu. Ils ont commencé à préparer les terres et le travail. Nous sommes face à des comportements de pratiques déloyales de la part des industriels, d'autant plus qu'à cette période de la saison, il y a peu d'alternatives disponibles aux agriculteurs pour remplacer la pomme de terre.

Madame la Ministre, vous avez connaissance de cette diminution de production imposée par l'industrie de transformation de la pomme de terre.

Avez-vous pu évaluer l'impact financier que cela représente pour l'ensemble des producteurs ? De quels moyens disposez-vous en tant que ministre régionale pour faire respecter les contrats signés par ces industriels avec les agriculteurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, comme je l'ai indiqué lors de la commission du 14 avril dernier, je suis bien évidemment informée de la situation préoccupante concernant les contrats dans le secteur de la pomme de terre. Je tiens toutefois à rappeler que ces problématiques contractuelles relèvent de la compétence de mon collègue du Fédéral, M. le Ministre Clarinval, en charge de l'Économie.

À ce jour, selon les dernières informations dont je dispose, l'enquête initiée par le SPF Économie est toujours en cours. Il n'est pas possible de se prononcer sur ce dossier tant que les conclusions de cette enquête ne sont pas disponibles.

Concernant la reconversion éventuelle de certaines superficies de pommes de terre vers d'autres productions, il est important de rappeler que les agriculteurs demeurent libres de choisir les cultures qu'ils souhaitent implanter sur leurs exploitations. En cas de diminution de contrats, ils peuvent bien entendu se tourner vers d'autres cultures.

Dans le cas présent, l'une des problématiques est l'annonce trop tardive de la réduction des contrats, ce qui complique fortement la possibilité de changer de culture sur les parcelles concernées. De manière générale, des réflexions et des essais sont actuellement menés par le CRA-W et les centres pilotes sur des cultures encore peu connues en Wallonie, mais qui pourraient constituer d'autres cultures de printemps pour l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. J'entends que l'enquête est toujours en cours. Je comprends que l'on ne puisse se prononcer, mais j'aurai au moins tenté ma chance. Je me réjouis tout de même d'avoir les résultats de cette enquête qui nous montreront peut-être que des pratiques doivent être revues de la part de certains acteurs.

J'entends que c'est une compétence fédérale, que vous êtes à côté du monde agricole. Je peux comprendre que les marchés évoluent, que chacun doit pouvoir s'y retrouver, mais il y a les formes et le timing adéquat pour le faire. Ici, les trois prochaines étapes consisteraient déjà à relever les éventuelles responsabilités légales. Cela, l'enquête va l'établir.

Il faudra aussi réinstaurer la confiance qui est essentielle pour les marchés. Il faudra s'assurer d'asseoir un mécanisme et des relations permettant à chacun de prévoir les choses afin de gagner sa vie correctement. On suivra cela avec attention.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour les informations. En effet, certains éléments sont issus de la compétence fédérale et il faut tenir compte de l'aspect économique des choses. Cependant, quand on voit que les agriculteurs sont confrontés à de tels comportements de la part de grands industriels qui disposent des moyens de continuer à vivre et à prospérer, alors que les agriculteurs qui ont 30 % de production en moins sont directement impactés. Quand on est aux côtés des agriculteurs, il me semble possible de prendre des actions communes avec le Fédéral et de se serrer les mains pour les défendre ensemble contre ces industriels sans scrupule ni état d'âme, et cela pour garantir aux agriculteurs de continuer à vivre.

(M. Dewez, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les impacts des négociations entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique pour le secteur agricole »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les impacts des négociations entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique pour le secteur agricole ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, suite à l'annonce par le président Trump de droits de douane prohibitifs sur les produits en provenance de l'Union européenne, la Commission a annoncé l'ouverture de négociations visant un rééquilibrage de la balance commerciale entre les deux marchés.

Si les autorités américaines ont annoncé un gel du taux de 20 % pour 90 jours durant lesquels un taux de 10 % sera appliqué, les premières déclarations du

commissaire européen au Commerce suscitent des craintes, notamment dans le secteur agricole, puisque ce dernier a indiqué que l'Union européenne serait prête à dépenser 50 milliards d'euros de plus en produits américains. Un plus grand accès à plusieurs productions agricoles, notamment du maïs ou de la viande, est avancé comme exemple.

Encore une fois, on ne peut que le déplorer. La Commission utiliserait une nouvelle fois l'agriculture comme variable d'ajustement dans ses négociations commerciales.

Avez-vous pris connaissance de ces propositions ? Ont-elles été validées par les États membres ? Allez-vous plaider au sein du conseil Agriculture pour garantir les intérêts de nos agriculteurs ? D'autres pistes ne peuvent-elles pas être envisagées ?

Une évaluation de l'impact pour le secteur agricole de l'arrivée de ces produits sur des marchés déjà saturés est-elle prévue ? On sait que les prix sont, pour certaines spéculations, déjà très bas.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, actuellement, l'administration Trump a déjà introduit les droits de douane suivants pour les produits venant de l'Union européenne :

- 25 % pour l'acier et l'aluminium ;
- 20 % pour les voitures et les pièces de voitures ;
- 10 % comme droits de douane généraux, avec des exemptions.

L'administration Trump considère néanmoins que nous sommes dans une période de trêve de 90 jours et qu'à l'issue de cette période, c'est-à-dire mi-juillet, elle pourrait imposer un droit de base de 20 % à l'encontre des produits de l'Union européenne.

La Commission européenne souhaite laisser une chance aux négociations avec les États-Unis. Cependant, elle considère que la situation actuelle n'est pas acceptable. En outre, elle remarque que les intentions de l'administration Trump sont très changeantes, ce qui rend les négociations difficiles. Dans ce contexte, la Commission travaille en parallèle sur différentes stratégies, en concertation avec les États membres.

Une des approches de la Commission est l'élaboration d'une liste de mesures de rééquilibrage augmentant les droits de douane pour certains produits américains. Dans cet esprit, la Commission soumettra bientôt une liste de produits envisagés aux États membres, a priori dans l'objectif que lesdites mesures de rééquilibrage entrent en vigueur en cas d'échec des négociations avec les États-Unis à l'issue de la trêve.

En parallèle, la Commission travaille également sur une approche positive. Dans ce cadre, le commissaire européen au Commerce, Maroš Šefčovič, a récemment proposé une augmentation des importations européennes de produits américains à hauteur de 50 milliards d'euros afin de répondre aux préoccupations américaines sur la balance commerciale entre les deux blocs économiques. Parmi les produits concernés, l'Union européenne envisagerait d'acheter davantage de soja américain. Actuellement, les États-Unis sont déjà un important fournisseur de soja pour l'Union européenne, notre autre grand fournisseur étant le Brésil.

Les négociations restent complexes. La Commission cherche un compromis acceptable pour les 27 États membres et le Parlement européen.

Un point sur les négociations avec les États-Unis est prévu lors du conseil Affaires générales et Commerce du 15 mai. Quant au prochain Conseil des ministres européens de l'Agriculture, il aura lieu le 26 mai 2025. La situation des marchés agricoles figurera à l'ordre du jour.

On comprend que les différentes pistes évoquées par la Commission doivent encore être travaillées en collaboration avec les États membres. Pour ma part, je veillerai bien sûr à ce que la Belgique continue à défendre des conditions de concurrence équitables pour nos agriculteurs, en particulier sur les conditions sanitaires et phytosanitaires, une protection de nos secteurs agricoles sensibles et une autonomie stratégique européenne en agriculture. Pour les secteurs sensibles, je souhaite que l'Union européenne suive de près les concessions tarifaires cumulées des différents traités et s'assure que celles-ci ne soient pas susceptibles de déstabiliser nos filières européennes.

Soyez assuré, Monsieur le Député, que nos experts et moi-même suivons minutieusement l'évolution de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse et pour les éléments apportés. Vous l'avez qualifié d'approche positive, mais je ne peux que déplorer une nouvelle fois l'attitude ou les propos malheureux de l'Europe envers certains secteurs ou envers notre agriculture.

Il constitue, vous le savez, un pilier de notre société et non une variable d'ajustement, comme je l'ai dit. Je compte sur vous, comme à votre habitude, comme vous le faites régulièrement, pour défendre leurs intérêts et les intérêts de nos agriculteurs auprès de l'Union européenne, et ce, que ce soit au niveau des négociations internationales, mais également au niveau des négociations de la prochaine PAC.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Pour une toute petite réplique. C'est bien la Commission qui reconnaît deux stratégies, dont l'une qu'elle qualifie de « positive ». Moi, j'irai bien défendre l'autonomie stratégique européenne, la protection des secteurs sensibles et la concurrence loyale.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la maladie hémorragique épizootique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la maladie hémorragique épizootique ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, il y a quelques jours, l'ARSIA a indiqué qu'un bovin importé de France avait été testé positif au virus de la MHE.

La découverte de ce cas est particulièrement inquiétante alors que la campagne de vaccination est toujours en cours et que l'ensemble du cheptel bovin n'est pas encore protégé.

L'organisme lançait par la même occasion un rappel à la vaccination et à la vigilance en cas d'importation d'animaux en provenance de zones touchées par la maladie.

Suite à cet événement, les services du SPW, en coordination avec l'AFSCA et l'ARSIA, ont-ils adressé des rappels à nos éleveurs ?

Pouvez-vous faire le point sur la campagne de vaccination ?

Celle-ci est de compétence fédérale, mais vu son importance pour ce secteur majeur de notre agriculture, des contacts réguliers sont-ils maintenus entre les services régionaux et les services fédéraux ?

On connaît les tensions que la campagne de vaccination a pu rencontrer, notamment en raison des retards de livraison des vaccins, on le voit encore dans un autre dossier. Maintenez-vous les contacts avec l'Union professionnelle vétérinaire ?

L'arrivée naturelle de la maladie est crainte pour cet été. Envisagez-vous des mesures de soutien au secteur ? Une réflexion sur les potentiels impacts économiques de son arrivée est-elle menée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je comprends pleinement l'inquiétude que suscite la découverte d'un bovin importé de France testé positif à la maladie hémorragique épizootique, la MHE, lors de l'examen sanguin à l'achat, dans un troupeau en province de Liège.

Sachez que le lot des bovins importés a été isolé du reste du troupeau et qu'un traitement insecticide de ce lot a été réalisé. L'évolution sanitaire du troupeau fait l'objet de toute l'attention par le vétérinaire d'épidémiosurveillance. Protéger nos cheptels est essentiel, et je partage votre souhait de garantir une immunisation optimale de nos animaux. Gérer la crise FCO a été une de mes priorités et la prévention contre la FCO et la MHE reste la solution première.

La vaccination fait partie de la stratégie de lutte et de prévention contre les maladies animales. Il s'agit d'une compétence fédérale et par conséquent, la Région ne peut intervenir dans ce domaine, mais je peux vous garantir que les contacts entre les différentes parties sont bien établis.

Je reste convaincue que la vaccination généralisée des bovins contre la MHE reste la meilleure option contre les dégâts provoqués par le virus. À l'heure actuelle, 50 % de troupeaux bovins sont vaccinés, cela équivaut à un effectif de 40 % des bovins wallons.

Il est clair que l'immunisation de nos bovins contre la MHE limitera les impacts économiques et sanitaires. Je rappelle ici toute l'importance de la stratégie mise en place en matière de vaccination. Il est crucial que tous les bovins soient vaccinés au plus vite. Pour terminer, je rappelle qu'à ce jour, il n'y a pas de contamination de nos bovins belges.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse. Trois petits éléments à souligner : demeurer attentif à l'évolution de la maladie, ce que vous allez faire ; l'importance, comme vous l'avez souligné, de la concertation avec et entre les différents acteurs, vétérinaires et agriculteurs ; enfin, un élément sur lequel j'aimerais revenir, c'est de sensibiliser le Fédéral à la création de stocks de vaccins – je ne vais pas revenir sur un autre épisode – et mettre en place un groupe de travail pour anticiper les conséquences sur la filière agroalimentaire.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le rapport de la Cour des comptes sur la préservation de la biodiversité en milieu agricole »

Question orale
de Mme Alice Bernard
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'audit de la Cour des comptes sur la politique d'encadrement de l'utilisation des pesticides »

Question orale
de M. Loïc Jacob
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les enseignements du rapport de la Cour des comptes sur la politique d'utilisation des pesticides »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Janssen, sur « le rapport de la Cour des comptes sur la préservation de la biodiversité en milieu agricole » ;
- Mme Bernard, sur « l'audit de la Cour des comptes sur la politique d'encadrement de l'utilisation des pesticides » ;
- M. Jacob, sur « les enseignements du rapport de la Cour des comptes sur la politique d'utilisation des pesticides ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la Cour des comptes a récemment publié un rapport d'audit sur la politique d'utilisation durable des pesticides en Région wallonne. Cet audit visait à évaluer dans quelle mesure cette politique traduit les objectifs européens et si les plans régionaux qui y contribuent sont mis en œuvre de manière efficace, coordonnée et ciblée.

La Cour a vérifié si cette politique traduit les objectifs européens et si les plans wallons qui y contribuent sont mis en œuvre de manière efficace. Des lacunes ont été mises en évidence, notamment en matière de disponibilité et de fiabilité des données, de planification stratégique, d'évaluation de l'efficacité des actions menées et de coordination entre les acteurs concernés.

Comment répondez-vous, Madame la Ministre, aux points d'attention soulevés par la Cour des comptes ?

Quelles mesures concrètes le Gouvernement wallon envisage-t-il pour combler les lacunes identifiées, notamment en matière de collecte, de transparence et de partage des données relatives à l'usage des pesticides ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, un récent audit de la Cour des comptes constate que la politique wallonne d'utilisation durable des pesticides « comporte d'importantes lacunes en matière de disponibilité de données et de statistiques, en matière de planification, d'efficacité et de coordination de la politique mise en place. Au niveau wallon, les quantités de pesticides utilisés par les agriculteurs sont extrapolées à partir d'un échantillon de données. Or, la variabilité des comportements des agriculteurs et le faible nombre de données peuvent engendrer des marges d'erreur relativement grandes ».

Un autre constat que fait la Cour, c'est que le programme wallon de réduction des pesticides pour 2023-2027, qui ambitionne de réduire de 50 % l'empreinte de pesticides en 2030, n'est pas défini avec précision ni assorti d'indicateurs de mesure. La Cour conclut que le programme wallon est inopérant à ce stade.

D'autres lacunes sont relevées, il n'y a pas de trajectoire clairement définie, pas de jalons intermédiaires, aucune priorité fixée en termes de substances actives, de cultures, de régions agricoles, et cetera. La Cour des comptes relève enfin des faiblesses au niveau de la coordination de la politique d'utilisation durable des pesticides.

La réduction des pesticides est une politique environnementale, mais mise en œuvre en grande partie par des mesures agricoles. Avez-vous pris connaissance de cet audit de la Cour des comptes ? J'imagine que oui.

De quelle façon allez-vous résoudre les lacunes relevées ? Quelle coordination allez-vous mettre en place avec le ministre de l'Environnement ? Dans quel délai ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, chez les Engagés, on aime la nuance. Ici, le rapport évoqué par les collègues est plutôt sans nuance et assez critique sur les politiques qui encadrent l'utilisation des pesticides chez nous.

Je tiens tout de même à souligner que l'analyse de la Cour des comptes porte sur l'action des précédents gouvernements, notamment du dernier Gouvernement. On le sait, Madame la Ministre, que vous avez la volonté de mener des États généraux de la protection

des cultures, ce qui témoigne évidemment de l'intérêt du Gouvernement actuel pour le sujet.

Les collègues ont évoqué les différentes lacunes du rapport. On pourrait citer le manque de coordination entre les différents ministres en charge de l'Agriculture et de l'Environnement. On déplore aussi le manque de précision des indicateurs, des mesures, des objectifs affichés dans les différentes politiques. Mme Bernard a évoqué le Programme wallon de réduction des pesticides pour 2023-2027, adopté sous la précédente législature. La Cour des comptes le juge totalement inopérant. Dont acte.

Vous avez déjà répondu à certaines recommandations, Madame la Ministre, dans les annexes au rapport, mais j'aurais quand même les questions suivantes.

Allez-vous porter une analyse commune avec votre collègue en charge de l'Environnement sur les recommandations formulées par la Cour des comptes ? Si oui, de quelle manière comptez-vous vous y prendre ? Des réponses rapides sur certaines observations, peut-être plus précises, pourraient-elles être apportées comme la définition des zones vulnérables aux pesticides, qui est la recommandation n° 2.6, ou encore l'accord avec le niveau fédéral sur le registre d'utilisation électronique tenu par les utilisateurs professionnels, qui est la recommandation n° 1.3 ?

Enfin, ce document sera-t-il pris en compte dans les états généraux que vous comptez mettre sur pied ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, j'ai bien entendu pris connaissance du rapport de la Cour des comptes et j'ai accordé une attention particulière aux différentes conclusions pertinentes de celui-ci. Des contacts ont déjà été pris sur ce sujet avec mon collègue, M. Coppieters, en charge du Programme wallon de réduction des pesticides. Je souhaite être pleinement active dans les discussions sur les différentes recommandations émises par la Cour des comptes.

Comme le prévoit la législation européenne, la Wallonie mettra en œuvre, dès janvier 2026, le registre électronique d'utilisation des produits phytosanitaires, ce qui permettra de mieux objectiver la situation. Cependant, il est important de souligner que toutes les données ne seront pas disponibles pour des questions de RGPD.

Pour terminer, je souhaite vous partager l'une des conclusions de ce rapport sur les contrôles : « La qualité des contrôles réalisés n'a pas été examinée dans le cadre de cet audit. Il importe néanmoins de souligner que ceux qui ont été effectués affichent tous des taux de conformité globalement élevés, voire très élevés. Ces contrôles ont été réalisés tant par l'administration wallonne que par l'AFSCA ou les organismes de contrôle indépendants dans le cadre de la lutte intégrée et ont porté sur le respect des obligations en matière documentaire : registre d'utilisation des doses appliquées, des zones tampons, du couvert végétal permanent, des principes de la lutte intégrée, des conditions de l'ECO-régime « réduction d'intrants ». Compte tenu des limites inhérentes à la nature du contrôle, il faut donc relever que, dans l'ensemble, les agriculteurs respectent la réglementation qui encadre l'utilisation des pesticides ».

Je tiens à rappeler que les États généraux de la protection des cultures auront en effet pour objectif de faire le point sur l'ensemble des outils disponibles pour les agriculteurs en matière de protection des cultures, dont les produits phytosanitaires. Les remarques issues de l'audit de la Cour des comptes ne seront bien entendu pas ignorées lors des discussions.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse.

Il est vrai que, dans le cadre des discussions autour des états généraux, vous aviez déjà précisé un certain nombre de vos intentions et des actions que vous alliez prendre en la matière. J'ai bien entendu que les recommandations ne seront pas ignorées dans ce cadre.

J'ai pris bonne note du fait que les contacts ont déjà été pris avec le ministre Coppieters et que vous allez travailler en bonne entente avec lui. Par ailleurs, on vous a perçue tout à fait volontariste en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse.

En effet, il y a des initiatives à prendre, et vous en avez déjà pris. Avec M. le Ministre Coppieters, vous allez prendre le dossier en main. Il y a toute une série d'échéances. On va rester attentifs et l'on va revenir sur le dossier.

Vous avez parlé d'enregistrement électronique. Il faudra veiller – c'est probablement à voir dans la suite des travaux – à ce que ce ne soient pas des charges supplémentaires pour les agriculteurs qui ont déjà beaucoup de formulaires à remplir et de données à enregistrer. C'est tout l'équilibre à trouver entre le travail des agriculteurs et la santé de la population.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses.

J’entends favorablement le travail en commun avec votre collègue, M. Coppieters, le respect des obligations en matière de registre, mais aussi le fait que les états généraux prendront bien en compte le rapport sur la table.

Tout à l’heure, vous parliez de *l’agribashing*. Le rapport nous dit clairement que la situation actuelle n’est pas due aux comportements irréguliers des agriculteurs, mais plutôt à la pauvreté des politiques mises en place jusqu’à présent. Ce Gouvernement a pris la mesure de ses responsabilités et va mettre en place les moyens nécessaires, notamment techniques – on ne parle pas de moyens financiers – nécessaires pour avoir des politiques pilotées de manière raisonnable et surtout les plus rentables possibles pour la biodiversité. C’est bien de cela qu’il est question ici.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la pollution des œufs aux PFAS »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la pollution des œufs aux PFAS ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, mi-avril, la presse relatait que, chez nos voisins hollandais, le Gouvernement avait demandé aux habitants de ne pas consommer les œufs de leurs poules à la suite à d’un taux élevé de PFAS mesuré dans certaines parties du pays où ils ont pu mener des analyses. On parle notamment des territoires fortement industrialisés.

Cette décision a poussé la Belgique et la Région wallonne à se pencher sur le sujet et à prendre sa propre position. Jusqu’ici, il n’y a pas d’interdiction de consommer les œufs pour les éleveurs amateurs, même si le Conseil scientifique indépendant émet des recommandations pour permettre d’éviter au maximum l’exposition aux PFAS.

Quelles sont vos informations sur la situation actuelle en Wallonie ? La position de la Région wallonne est-elle maintenue ?

Des mesures particulières sont-elles éventuellement envisagées en cas de dépassement de seuils réglementaires chez certains producteurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je commencerai par rappeler que l’AFSCA est la seule autorité compétente concernant la présence de différents contaminants normés dans les aliments et que des normes existent pour la présence de PFAS dans les œufs. Je vous invite donc à interroger M. le Ministre Clarinval concernant toute action de contrôle, d’information ou autre visant les professionnels. Je précise également que c’est bien le ministre de la Santé et de l’Environnement, M. Coppieters, qui est en charge des actions prises par la Wallonie pour gérer la présence des PFAS dans l’environnement.

Dans le cadre des investigations environnementales menées par l’ISSeP au niveau des zones potentiellement contaminées par des PFAS – les ZIP –, un protocole d’investigation en trois phases a été défini. Ce protocole implique de s’intéresser successivement à la contamination de l’eau, puis des sols et, enfin, aux légumes des potagers et aux œufs provenant des particuliers.

Après avoir investigué les eaux, des analyses de sols ont été lancées, en se focalisant sur les zones où de l’eau contaminée a été distribuée par le passé. La troisième phase impliquant des analyses dans les légumes et les œufs sera initiée pour autant que les analyses de sol aient confirmé un transfert des contaminants de l’eau vers les sols.

Des prélèvements de sols de potagers et de sols de poulaillers ont déjà été réalisés dans la ZIP de Chièvres au cours du mois de mars 2025. On parle de 20 prélèvements. Ces premiers résultats sont en cours de traitement et les citoyens recevront leurs résultats individuels par courrier. Un nouvel appel à volontaires a été relancé auprès des citoyens de Chièvres début avril 2025 et la seconde phase de prélèvements de sols devrait se dérouler à partir du 12 mai 2025. Un rapport global sera établi pour la ZIP de Chièvres après la finalisation des analyses de la seconde vague de prélèvements. Après Chièvres, des prélèvements de sols sont également prévus au niveau de la ZIP de Feluy.

À ce stade, ce sont bien des sols de poulaillers qui ont été analysés et il n’y a pas encore eu de campagne visant à analyser les œufs autoproduits. En outre, si cette troisième phase est validée à la suite de la seconde, les analyses ne concerneront que les zones impactées par les PFAS.

Les situations des Pays-Bas et de la Wallonie sont fort différentes en termes de contamination des eaux. Pour l’heure, il n’est pas question que la Wallonie incite à ne pas consommer les œufs.

Enfin, je tiens à préciser que, via un communiqué de presse, le Collège des producteurs, qui est le lien entre les producteurs, les pouvoirs publics et les acteurs de la filière, a rappelé que les producteurs professionnels sont

soumis à des contrôles réguliers, à des normes sanitaires précises et à des cahiers de charges stricts.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – J'ai le plaisir d'être député wallon et pas fédéral, j'interroge donc la ministre de l'Agriculture. Mes collègues interrogeront votre collègue du Fédéral, ainsi que M. Coppieters.

Merci d'avoir fait le point sur la situation. Nous sommes tous d'accord pour dire que la santé publique, la santé des Wallons et des Wallonnes, n'est pas négociable, mais il faut pouvoir agir avec méthode et discernement – ce que vous faites –, en évitant d'agiter les peurs et de semer un climat anxiogène. Continuons le travail de rationalisation qui est en cours et voyons ce qu'il y a à faire.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les parcs nationaux »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les parcs nationaux ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, j'étais à l'instant chez votre collègue, la ministre du Tourisme, pour une question similaire. Vous avez, il y a peu, eu l'occasion de vous rendre au parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'un des deux parcs nationaux récemment créés en Wallonie.

Le parc vous a notamment présenté un premier état des lieux de ses projets en développement. Autour des axes stratégiques « Renaturer », « Reconnecter », « Repenser », plusieurs initiatives concrètes se mettent en place : des aménagements paysagers, des infrastructures d'observation, de la valorisation de savoir-faire locaux, autant de pistes qui suscitent l'intérêt tant pour la préservation de la biodiversité que pour le développement territorial et touristique des endroits concernés.

Dans cette dynamique encore jeune, mais porteuse, pourriez-vous nous partager votre vision globale de ce parc national et votre vision du parc national de la vallée de la Semois, le deuxième parc reconnu aujourd'hui en Wallonie ? Comment voyez-vous leur rôle dans la transition écologique régionale, leur valeur ajoutée pour les citoyens et les acteurs locaux, ainsi que leur place dans la politique de la nature portée par votre Gouvernement ?

Par ailleurs, quelles interactions avez-vous avec votre collègue, la ministre du Tourisme, afin de poursuivre les synergies entre tourisme et nature ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, ma vision des parcs nationaux est résolument pragmatique. Les parcs doivent être des espaces vivants de solutions où la protection et la restauration de la nature sont directement liées aux retombées positives pour les habitants, que ce soit en matière de qualité de vie, d'emploi ou d'attractivité. C'est d'ailleurs l'esprit qui a guidé leur inscription dans le Plan de relance et dans la Déclaration de politique régionale, avec cette idée que les parcs soient des catalyseurs de projets, pas des sanctuaires figés.

Ma visite au parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse m'a permis de constater de manière très concrète l'ampleur de la dynamique locale en cours. On y voit une belle diversité de projets. Ce sont des initiatives qui témoignent d'une mobilisation sincère et constructive des acteurs de terrain.

Les deux parcs nationaux de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de la vallée de la Semois traduisent une logique de transformation territoriale ambitieuse. Ils s'appuient sur une approche collaborative construite autour de coalitions territoriales et sur des outils concrets comme les plans directeurs et les fiches-actions.

Sur le plan de la biodiversité, les parcs doivent être des outils permettant de structurer des actions fortes en matière de restauration, au travers de fiches-actions pour la réhabilitation de forêts feuillues, de corridors écologiques, de lutte contre les espèces invasives, et cetera.

Pour ce qui est de la valeur ajoutée pour les citoyens, ces projets ont pour ambition de créer des emplois directs et indirects qui renforcent le lien à la nature et valorisent les territoires. Les deux parcs, s'ils progressent dans la mise en œuvre de leurs fiches-actions, sont encore au stade de la promesse par rapport au potentiel total qu'ils pourraient atteindre sur base de leur *masterplan*. L'enjeu crucial résidera dans l'élaboration d'un modèle permettant une autonomie financière des deux structures au-delà du financement du Plan de relance.

La valorisation et le développement touristique équilibré des deux parcs sont un levier indispensable pour le développement socioéconomique des parcs. Nous travaillons en transversalité avec ma collègue, Valérie Lescrenier, en charge de cette compétence. L'objectif est que le tourisme et la nature aillent de pair avec une logique de coconstruction, de complémentarité, pas de concurrence. Des synergies

sont déjà actives sur les itinéraires, sur la signalétique, sur la valorisation des hébergements durables. Là encore, il s'agit de faire en sorte que la nature soit un atout pour les territoires.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. J'ai envie d'y voir un certain optimisme, une certaine envie de poursuivre le travail qui a été initié autour des parcs nationaux.

Vous avez évoqué l'importance d'une valeur ajoutée pour la biodiversité et pour les habitants. J'ai envie de dire « les habitants humains et non humains », puisque la biodiversité, c'est l'ensemble du vivant.

Les parcs nationaux, aujourd'hui – vous l'avez dit –, sont encore au stade de développement. On peut les comparer, d'une certaine manière, à une start-up qui est en cours de développement : ils viennent de commencer leur déploiement et il s'agira, il me semble, de poursuivre celui-ci à la mesure des moyens qui vont évoluer, on le sait, vu la fin des moyens du Plan de relance. Il me semble toutefois important de ne pas couper l'élan, en 2026, de ce soutien public, quel qu'il soit, pour leur permettre de continuer le développement de ces projets.

Je vous engage à aller, si vous en avez l'occasion, visiter le parc national de la Haute Campine, qui a un peu plus de recul en termes de temporalité, puisque cela fait maintenant plus de 20 ans qu'il existe. Cela permet aussi de se rendre compte de la temporalité nécessaire en termes de soutien public et de soutien privé complémentaire, ainsi que de la diversité des soutiens possibles pour ce type de projet, mais aussi des retombées positives pour l'économie locale. Je pense que vous y êtes attentive.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le personnel du Département de la nature et des forêts (DNF) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le personnel du Département de la nature et des forêts (DNF) ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, dans le travail parlementaire, il y a parfois des surprises.

En effet, lorsque j'ai déposé cette question orale, j'étais loin d'imaginer que je serais rattrapé par l'actualité. En effet, initialement, je souhaitais avant tout vous interroger sur les ressources humaines au sein du DNF et sur la capacité des agents à exécuter leurs missions de base.

Je rappelais, pour ce faire, les différentes publications de l'Union des villes et communes de Wallonie sur le sujet. Cette question initiale demeure. Quelle est la situation actuelle du cadre du DNF ? L'ensemble des missions peuvent-elles être remplies ?

Par ailleurs, récemment, vous avez été interpellée sur le sujet par les neuf communes de la Communauté germanophone qui dénoncent le manque de personnel dans les cantonnements de Bullange, Elsenborn, Eupen et Saint-Vith. Quelle réponse entendez-vous apporter aux communes germanophones ?

Ce qui est neuf depuis le dépôt de cette question, c'est la sortie publique de plusieurs agents qui mettent en évidence le manque d'équipements de base des agents. Ils n'ont plus de bottes ni d'uniformes pour effectuer leurs missions. Dans certains cas, ils n'ont même plus de véhicule en état de rouler.

Pire encore, alors que ce sera bientôt la saison des tiques, ils n'ont plus de répulsif, de sorte que l'on expose ces agents à la maladie de Lyme. C'est intolérable.

Comme on l'avait dénoncé en décembre à la faveur des débats budgétaires, il est impossible pour les services d'assurer leurs missions de base avec de telles coupes budgétaires.

Vous nous aviez donné rendez-vous à l'ajustement, mais à en croire les éléments repris dans la presse du 7 mai, vous n'avez pas obtenu de crédits supplémentaires.

Comment, dans ce contexte, permettre au DNF d'assurer leurs missions efficacement et en toute sécurité ?

Vous vous dites sensible à la situation, mais quelles solutions mettez-vous sur la table ?

Eu égard aux enjeux que sous-tend la gestion de la forêt en général, il est indispensable que les équipes du DNF soient au complet et dûment équipées pour assurer leurs missions de base, que ce soit la surveillance des bois et forêts, l'élaboration de la cartographie des forêts, l'établissement des plans d'aménagement, la programmation et la surveillance des travaux forestiers, l'adaptation de la forêt aux aléas climatiques et la prévention des incendies.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le DNF et ses agents assurent de nombreuses missions

essentielles : la gestion durable de nos forêts publiques bien sûr, mais aussi en matière de protection et de restauration de la nature, de gestion des espèces exotiques envahissantes, de pêche ou encore de chasse.

Une des caractéristiques du département est sa division en de très nombreux services délocalisés qui lui permet de remplir au mieux son service de proximité. On parle de 33 cantonnements, huit directions extérieures, trois directions centrales, le comptoir à graines, les pisciculture, les parcs domaniaux et pépinières, l'inventaire forestier, l'UAB et le service de la pêche.

Chacun de ces services se voit donc fortement impacté dans son fonctionnement dès lors qu'il vient à lui manquer l'un ou l'autre agent.

À ce jour, aucun de ces services n'est en effectif complet. Globalement, sur un cadre de fonctionnement de 930 personnes, 860 ETP sont pourvus.

Au niveau du terrain, beaucoup d'agents de triage sont manquants. On parle de près de 30 agents. La problématique du manque de personnel au DNF n'est pas liée à un manque d'attractivité du métier ou de la formation : la plupart des étudiants qui entament des études d'ingénieur, de gradué ou de technicien forestier rêvent d'intégrer le département. La gestion et la protection de l'environnement sont des sujets qui mobilisent et motivent les jeunes.

J'ai bien reçu le courrier des neuf bourgmestres de la Communauté germanophone qui soulignent l'importance du rôle des agents du DNF, notamment dans la gestion de nos forêts et des relations avec nos communes. Je partage évidemment ce point de vue.

Je suis pleinement consciente de la situation du DNF, tant par rapport au cadre qu'aux besoins essentiels liés à son fonctionnement. Je tiens à remettre l'administration au centre de la mise en œuvre des politiques, notamment en faveur de la nature. Considérant les enjeux auxquels nous faisons face et les objectifs ambitieux pour notre forêt et notre biodiversité, soyez assuré que je suis particulièrement attentive à ces besoins.

Par rapport aux besoins des cantonnements sur le territoire des communes germanophones, ces besoins ne sont, hélas, pas isolés.

Trois procédures de recrutement sont en cours sur les cantonnements d'Eupen, Bullange et Saint-Vith.

Le plan de personnel est une responsabilité de la directrice générale. J'ai d'ailleurs sollicité Mme la Directrice générale Heindrichs afin de m'assurer que les départs à la retraite évoqués par les communes et qui interviendront dans les prochaines années seront et sont bien anticipés dans le plan de personnel du SPW ARNE. J'ai insisté pour avoir une vue claire de la situation, de l'état des procédures en cours et des solutions envisagées pour répondre aux besoins identifiés.

Des échanges ont déjà eu lieu avec ma collègue en charge de la Fonction publique et nous prenons la problématique très au sérieux, conscientes que le bien-être du personnel et la qualité du travail sont en jeu. Je plaiderai pour que le Gouvernement puisse mobiliser des moyens pour répondre à cet enjeu important pour l'exercice des missions du DNF.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Comme vous le savez, un article est paru le 7 mai dans *L'Avenir*, dans lequel un garde forestier témoigne des conditions de travail catastrophiques dans les administrations forestières. C'est une situation inacceptable qui nuit à l'accomplissement des missions essentielles : pas de bottes, pas de véhicule, pas de répulsif contre les tiques. Comment peut-on demander à des agents de travailler dans de telles conditions ?

On n'attend pas de vous que vous soyez sensible à la situation, on attend de vous que vous permettiez à vos agents de travailler dans des conditions normales. C'est une question de responsabilité politique.

En tant que ministre, vous êtes clairement responsable des administrations forestières. Il est de votre devoir de veiller à ce qu'elles soient raisonnablement équipées. Nous ne pouvons pas permettre que nos gardes forestiers soient bientôt obligés de se déplacer à vélo à travers le territoire. Dans ce cas, il ne suffit pas, à mon avis, d'être simplement consciente de la problématique. Non, je vous demande clairement d'agir.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la disparition de l'ASBL Écowal »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la disparition de l'ASBL Écowal ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, si vous avez eu l'occasion – je l'espère, dans des circonstances pas trop douloureuses – de vous rendre dans un cimetière récemment, vous aurez constaté à quel point les cimetières d'aujourd'hui n'ont plus grand-chose à voir avec ceux de nos enfances. Aujourd'hui, ce sont des espaces largement végétalisés, qui permettent

des lieux de quiétude, de sérénité, et qui sont beaucoup plus riches en biodiversité qu'auparavant.

Ce travail a été réalisé notamment grâce à l'aide précieuse de l'ASBL Écowal qui, nous l'avons appris, risque de disparaître en septembre prochain suite aux coupes drastiques que vous avez imposées au budget « biodiversité ».

Écowal est une association sans but lucratif au service des communes wallonnes, avec une expertise unique en la matière pour les conseiller gratuitement et les accompagner dans la gestion écologique de leurs espaces publics, par exemple pour la végétalisation et la gestion sans pesticides de nos cimetières, le fleurissement en favorisant la biodiversité dans nos communes ou encore la formation – elle est essentielle, on le sait – des agents communaux sur ces différentes thématiques.

Pourtant, après 15 ans à aider les communes à faire des espaces verts autrement, à fleurir nos cimetières et ainsi à les mettre en conformité à la législation wallonne, à renforcer la biodiversité communale, bref, après 15 ans de bons et loyaux services auprès de plus de 200 communes wallonnes, l'histoire devrait bientôt prendre fin, faute de renouvellement des subsides par votre cabinet.

Alors qu'il est urgent d'enrayer le déclin de la biodiversité, notamment dans les milieux urbains et semi-urbains, c'est un outil précieux qui va très vraisemblablement disparaître au détriment de nos communes et de la nature.

En plus d'une nouvelle attaque contre les programmes « biodiversité », ce sont aussi des emplois qui risquent de disparaître. Pouvez-vous nous indiquer le nombre d'équivalents temps plein menacés par cette décision ?

Qu'avez-vous prévu pour soutenir nos communes dans les démarches favorisant la biodiversité à leur échelle suite à la disparition possible d'Écowal ?

Enfin, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de l'évaluation du programme BiodiverCité et l'attribution des subsides aux communes pour l'année 2025 ?

Je rajoute une question puisque, entre le dépôt de ma question et ma question orale aujourd'hui, l'ajustement budgétaire a eu lieu. Vous avez annoncé avoir dégagé – on y reviendra – 5 millions d'euros supplémentaires pour la biodiversité. Ces 5 millions permettront-ils de sauver l'ASBL Écowal ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, concernant Écowal, la décision de ne pas reconduire la subvention annuelle a été prise en concertation avec l'administration à l'issue d'une évaluation approfondie des opérateurs actifs auprès des communes en matière d'aménagement favorable à la biodiversité.

Cette analyse a mis en évidence des doublons dans les missions avec d'autres opérateurs, ce qui a conduit à un recentrage des moyens afin d'éviter les redondances, de rationaliser l'action publique et de tenir compte des contraintes budgétaires.

Il me semble également utile de rappeler que, comme l'association le souligne clairement sur la page d'accueil de son site internet, Écowal est une ASBL partiellement financée par le SPW, et cela depuis 10 ans.

Je tiens également à souligner qu'il est tout de même étonnant que ce type de service rendu n'ait pas permis à l'ASBL de se rendre autoportante, par exemple grâce à un cofinancement des communes accompagnées plutôt qu'un subside régional à 100 %.

J'ai été attentive aux besoins d'Écowal qui a signalé, en janvier 2025, ses besoins pour finaliser les projets engagés en 2024, tels que l'accompagnement des communes ou des colloques d'information sur les possibilités d'aménagement d'espaces verts. C'est pourquoi, à ma demande, une subvention transitoire de 54 534 euros a été octroyée pour la période d'avril à août 2025 afin de leur permettre de clôturer leurs activités de manière ordonnée et respectueuse des engagements pris. La subvention concerne 2,4 ETP.

Par rapport à l'évaluation du programme BiodiverCité, j'ai récemment eu l'occasion de vous répondre à ce sujet et je vous renvoie à la réponse à votre question écrite.

Pour la suite apportée et le soutien aux communes et à la biodiversité en milieu urbain, je présenterai prochainement ma stratégie au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Cela s'appelle donc un enterrement de première classe qui fait suite à l'enterrement fictif réalisé par Écowal en avril dernier lors du salon Municipalia qui avait permis pourtant de recueillir plus d'une centaine de témoignages de soutien à l'ASBL par des communes et d'autres partenaires qui sont dans l'incompréhension totale par rapport à cette décision.

L'ASBL permettait justement aux communes de faire des économies à moyen terme via une végétalisation plus durable qui diminuait les coûts d'entretien des espaces verts, les coûts de main-d'œuvre avec l'utilisation de vivaces et d'arbustes plutôt que de plantations annuelles qui permettent, selon certaines études, un coût huit fois moins cher pour les communes et l'économie de plusieurs semaines de travail au niveau

des équipes techniques des différents services communaux. Cela permettait aussi d'accroître l'autonomie des agents communaux grâce à la formation, puisque plus de 438 personnes avaient été formées rien qu'en 2024. Je suis assez étonnée des conclusions très lapidaires que vous avez formulées à l'égard de cette ASBL.

Quant à la possibilité de cofinancement communal, je trouve que c'est un peu fort de café. Vous annoncez qu'ils auraient dû rechercher des cofinancements communaux. Or, vous diminuez les soutiens financiers aux communes et en même temps vous demandez aux communes d'aller pallier aux subsides régionaux qui leur permettaient justement d'avoir un service gratuit dans des matières qui faisaient pleinement écho à la stratégie nature de la Région wallonne. On ne peut pas à la fois prendre des deux mains aux communes et leur demander en plus de cofinancer des services. Ou alors il faut le faire dans le cadre d'une programmation qui est bien pensée, et non pas avec un subside qui n'a que quelques mois de durée de vie et qui privera donc, si j'entends bien, 2,5 ETP d'un emploi dans quelques mois. Je suis de tout cœur avec les personnes concernées.

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre le frelon asiatique »

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'usage de drones dans le cadre de l'extermination de nids de frelons asiatiques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Tellier, sur « la lutte contre le frelon asiatique » ;
- M. Huberty, sur « l'usage de drones dans le cadre de l'extermination de nids de frelons asiatiques ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, avec le retour du printemps et des beaux jours, les frelons asiatiques sont aussi de sortie, bien aidés par des températures plus élevées que la normale et une sécheresse importante. Le nombre de nids a explosé par rapport à l'année dernière. Les frelons asiatiques représentent une espèce exotique envahissante désormais largement répandue dans notre région. En plus de la menace sur la biodiversité, ces frelons asiatiques sont un fléau pour nos apiculteurs wallons qui voient leurs ruches dépérir sous leurs attaques, et leur production de miel affaiblie. L'impact économique n'est donc pas négligeable, tant s'en faut. Enfin, le danger n'est pas seulement écologique ou économique, il est aussi physique. Contrairement aux abeilles, le frelon peut attaquer en groupe et piquer plusieurs fois, ce qui peut provoquer des réactions allergiques sévères chez certaines personnes, notamment les enfants.

Vous l'aurez donc compris, il est primordial de continuer à lutter contre l'invasion des frelons et, plus spécifiquement, de gérer cette espèce qui est aujourd'hui bien installée sur notre territoire. D'après les informations qui m'ont été communiquées par des apiculteurs, le budget dédié à la lutte contre le frelon asiatique serait passé de 460 000 euros à 60 000 euros pour 2025, soit une diminution drastique de 87 %.

Confirmez-vous ces montants ? Si oui, comment expliquez-vous cette baisse considérable ?

Quelles mesures avez-vous prévues pour gérer la présence des frelons sur notre territoire pour cette année 2025 ? Quelle est la stratégie à long terme du Gouvernement face à cette espèce invasive ?

Comment avez-vous prévu de soutenir les apiculteurs dont les ruches sont impactées ?

Enfin, plus largement, pourriez-vous faire le point sur votre stratégie en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, dont on sait qu'elles sont l'une des cinq causes essentielles de l'érosion massive de la biodiversité ?

M. le Président. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en février dernier, une nouvelle IGP wallonne a officiellement été reconnue au niveau européen : il s'agit du miel wallon. La nouvelle a eu de quoi ravir nos apiculteurs. Néanmoins, ces derniers restent inquiets, car, pour profiter de cette IGP, il faut encore pouvoir produire du miel ici, en Wallonie. Or, cette production est parfois significativement mise à mal par la présence du frelon asiatique, en recrudescence depuis le début de cette année.

Le secteur apicole m'a récemment interpellé à ce sujet. Il a notamment demandé que la législation en la matière évolue, en permettant l'usage de drones dans la destruction de nids, comme cela se fait par exemple en France. Une telle permission pourrait naturellement être limitée à des conditions de formation d'usage du drone, et cetera. Elle permettrait de mener des opérations de destruction moins dangereuses et avec un équipement moins lourd.

La législation de notre pays est, comme vous le savez, particulièrement complexe au niveau de la répartition des compétences. Je me tourne vers vous aujourd'hui afin de voir comment la Wallonie peut contribuer à rencontrer la demande émanant du secteur.

Que pensez-vous de la suggestion du secteur ? L'usage de drones dans l'extermination de tels nids devrait-il, selon vous, être autorisé ou non ? Pourquoi ?

De quels leviers législatifs disposez-vous afin de rencontrer les attentes du secteur ? Quels blocages législatifs pourraient exister et à quels niveaux de pouvoir ?

Les formations des sections apicoles locales pourraient-elles intégrer, à terme, un volet dédié à l'usage spécifique de drones ?

Avez-vous été sollicitée par le secteur au sujet du frelon asiatique ? Le cas échéant, qu'est-il ressorti de vos échanges ?

Lors d'une précédente question, vous indiquiez vouloir discuter de l'intervention financière du secteur dans les actions régionales de lutte contre le frelon. Des solutions ont-elles été dégagées à cet égard ? Le cas échant, lesquelles ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, j'ai prévu un budget complémentaire de 60 000 euros dans le cadre du projet 203 du Plan de relance, qui permettra de mener des actions concrètes en 2025 et au secteur de s'autonomiser dans la gestion de cette espèce envahissante.

L'objectif est très clair : renforcer l'efficacité opérationnelle sur le terrain en investissant là où c'est le plus utile. Parmi les investissements envisagés, je peux citer l'achat de matériels complémentaires, l'adaptation de l'outil de signalement et la couverture assurantielle des sections pour les activités de neutralisation ou l'accompagnement des sections apicoles.

Les 460 000 euros que vous évoquez ont été engagés en 2024 et les liquidations sont prévues jusqu'en 2026. Elles couvrent notamment la campagne de piégeage de printemps, qui est en cours et qui se clôturera d'ici la fin du mois de mai. Mon objectif est que la filière apicole wallonne puisse faire face durablement à la gestion du frelon asiatique et permette la pérennité de ce projet en tenant compte de la réalité du terrain.

Concernant l'utilisation de drones pour neutraliser les nids secondaires, si cette solution peut paraître séduisante sur le plan technologique, elle se heurte aujourd'hui à plusieurs freins techniques et réglementaires. L'efficacité de l'usage du drone reste limitée à certaines situations très particulières, par exemple pour atteindre un nid situé au sommet d'un pylône ou d'une structure isolée. Or, dans la gestion du frelon asiatique, ces nids secondaires en hauteur ne sont pas considérés comme prioritaires, sauf s'ils représentent un risque avéré pour la santé publique, pour des travailleurs ou s'ils se trouvent à proximité immédiate d'un rucher.

La majorité des nids peut être efficacement neutralisée à l'aide d'une perche télescopique qui permet d'intervenir aussi bien dans des zones dégagées que dans les houppiers des arbres. C'est pourquoi ce matériel a été privilégié pour équiper et former les sections apicoles en charge des neutralisations.

De plus, d'un point de vue réglementaire, en Belgique, l'application d'insecticide par drone n'est pas autorisée, tout comme l'usage de fusils de paintball contenant des billes insecticides. Pour être autorisée, cette méthode nécessiterait au préalable un agrément du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, tant pour le dispositif d'application que pour le produit biocide utilisé.

À cela s'ajoutent les restrictions spécifiques aux vols de drones de plus de 250 grammes, notamment en ce qui concerne les zones habitées, les espaces publics où les conditions de sécurité aérienne et de respect de la vie privée.

Face à l'impossibilité d'éradiquer totalement le frelon asiatique, la stratégie de gestion repose sur une approche intégrée combinant plusieurs méthodes complémentaires : piégeage sélectif au printemps, neutralisation des nids primaires, interventions ciblées sur les nids secondaires accessibles et protection renforcée des ruchers. L'objectif est de limiter l'impact de cette espèce invasive sur le secteur apicole, tout en garantissant la sécurité des personnes et le respect du cadre légal.

Concernant la gestion des espèces exotiques envahissantes de manière plus générale, mon cabinet travaille actuellement avec les différents départements du SPW ARNE à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action global et priorisé. Le premier levier sera la mise en place d'une nouvelle gouvernance coordonnée, afin de maximiser les effets des mesures mises en œuvre par les différents services et acteurs en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. Si je comprends bien, il n'y a pas de baisse substantielle du budget. C'est plutôt un budget qui est liquidé progressivement. Si j'ai bien compris, cela vient du Plan de relance. C'est tout à fait rassurant. Votre objectif est d'apprendre à gérer l'existence de cette espèce sur notre territoire plutôt qu'à vouloir l'éradiquer, ce qui est aujourd'hui malheureusement impossible.

Pour le reste, j'attendrai avec intérêt la stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes dans les prochains mois.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. Je me permets d'insister sur la difficulté du secteur apicole à l'heure actuelle à faire face au frelon asiatique, ainsi que sur la nécessité de renforcer et de mettre en place les actions concrètes qui sont déjà présentes : continuer les piégeages, adapter les formations aux réalités de terrain et les opérations de destruction.

Je salue votre volonté d'agir en faveur des apiculteurs, en leur permettant éventuellement de faire usage de nouvelles technologies, même si le drone engendre certains freins techniques, mais également réglementaires, même si la perche engendre également un certain danger physique.

Je nous invite à poursuivre les actions menées, puisqu'un montant supplémentaire ou un montant dédié à cette problématique a été libéré.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les résultats de l'ajustement budgétaire sur le budget biodiversité »

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences de l'ajustement budgétaire sur les objectifs en matière de biodiversité »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Tellier, sur « les résultats de l'ajustement budgétaire sur le budget biodiversité » ;
- M. Fontaine, sur « les conséquences de l'ajustement budgétaire sur les objectifs en matière de biodiversité ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, ajustement budgétaire ou budget biodiversité, suite et pas fin. Depuis le mois de décembre dernier, nous échangeons régulièrement sur le budget que vous avez décidé de consacrer aux politiques relatives à la biodiversité. Je ne reviendrai pas ici sur les très longs échanges que nous avons eus concernant la coupe à blanc de ces budgets d'une hauteur de 18 millions d'euros lors de l'initial 2025 par rapport au budget consacré en 2024.

Après avoir nié ces réductions budgétaires, vous les avez finalement confirmées tout en ouvrant une porte – je vous en ai remerciée – en vue de l'ajustement budgétaire, laissant entrevoir une prise de conscience de la nécessité de préserver ces budgets. Comme je vous l'ai déjà dit à maintes reprises, ce qui m'importe est que ces budgets retrouvent progressivement la hauteur qu'ils méritent. L'ajustement budgétaire est maintenant derrière nous. Le ministre-président a annoncé et vous avez également communiqué que le Gouvernement avait dégagé 5 millions d'euros pour la biodiversité. La coupe à blanc du budget nature ne serait dès lors plus de 75 %, mais de 54 % environ.

Madame la Ministre, confirmez-vous ce montant de 5 millions d'euros retrouvé pour la nature ? Plus précisément, j'insiste, à quoi le destinez-vous ? Ce budget servira-t-il à retrouver des moyens pour votre administration, en particulier le DNF dont on a vu qu'il en avait bien besoin et le DEMNA qui avait vu son budget divisé par deux ? Ce budget permettra-t-il de sauver le travail de nombreuses associations qui œuvrent en faveur de la nature ?

Qu'en est-il des projets concrets, comme la plantation d'arbres et de haies, la mise en œuvre de la stratégie Biodiversité 360 degrés, le programme BiodiverCité pour les communes, la création de réserves naturelles ? Ces projets seront-ils bien maintenus et développés ?

Le communiqué du Gouvernement parle d'un recentrage des activités en matière de biodiversité. Que cela signifie-t-il ?

Enfin, pouvez-vous nous garantir que ce revirement salutaire du Gouvernement se poursuivra dans le cadre des travaux relatifs au budget initial 2026, afin de retrouver le niveau budgétaire nécessaire de 2024 ?

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, à l'issue du conclave pour l'ajustement budgétaire, le Gouvernement a envoyé un communiqué de presse assez lacunaire. Nous disposons de peu d'informations à ce stade. Cependant, il semble qu'un des glissements se fasse en faveur de la biodiversité : 5 millions auraient été puisés dans les sous-consommés pour la renflouer quelque peu.

Nous nous réjouissons de cette annonce, c'est mieux que rien. Cependant, cela reste peu au regard des besoins en la matière et le budget reste malgré tout

amputé d'une grande part des moyens accordés lors de la précédente législature, comme vient de l'évoquer ma collègue.

En décembre, au budget initial, nous avions déploré auprès de vous et de votre collègue en charge de l'Environnement les importantes coupes budgétaires et ses conséquences directes.

Selon votre communiqué postconclave, ces moyens consécutifs à l'ajustement devraient être donnés à l'administration et au Département de la nature et des forêts pour renforcer la restauration des habitats. Quelles seront les conséquences de cet ajustement sur les politiques en matière de biodiversité ? Quelles actions concrètes seront favorisées ?

Dans les deux ans à venir, la Wallonie doit présenter sa contribution au plan national de restauration de la nature à la Commission européenne. Le Gouvernement s'est également engagé à passer de 1 à 5 % du territoire wallon sous statut de protection fort d'ici 2030. Les moyens dégagés actuellement permettront-ils de le faire ?

Il y a quelques mois, les associations environnementales appelaient votre Gouvernement à établir un plan de financement jusqu'à 2030, basé sur un inventaire clair des dépenses actuelles allouées à la biodiversité, ainsi que sur une estimation du déficit à combler pour arriver aux objectifs et obligations internationales d'ici 2030. Ce plan a-t-il été réalisé ? Quelles sont aujourd'hui les dépenses en matière de biodiversité ? Vont-elles être augmentées dans le courant de la législature pour parvenir à atteindre les objectifs fixés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, comme annoncé lors du débat budgétaire initial 2025, j'ai objectivé les dépenses et les besoins de mon administration avec celle-ci pour mener ma politique dans le contexte budgétaire wallon. J'ai une vision claire des priorités et des enjeux.

Dans ce contexte, je vous confirme que près de 5 millions d'euros ont été dégagés afin de renforcer les actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'ajustement budgétaire.

Ces moyens permettront notamment de renforcer les actions de l'administration. L'administration redevient l'acteur central, appuyée par les associations dont les objectifs seront recentrés sur leurs particularités et atouts. Mon cabinet a été en contact avec le terrain pour connaître leur projet et les besoins nécessaires.

Les moyens obtenus à l'ajustement permettront également de soutenir des projets portés par le secteur associatif et les entreprises, en mettant la priorité sur les actions qui permettront la protection et la restauration de nos écosystèmes.

Ces actions doivent s'inscrire de manière transversale au travers de la forêt, des réserves naturelles, des cours d'eau, de l'agriculture, des zones urbanisées, avec la mise en place de couloirs écologiques ainsi que de l'ensemble des compétences régionales.

Afin d'atteindre l'objectif que le Gouvernement s'est fixé dans sa Déclaration de politique régionale d'atteindre 5 % du territoire sous statut de protection fort, comme je vous l'ai déjà indiqué, la Région doit changer de paradigme, en continuant à capitaliser sur une politique d'acquisition de terrain, majoritairement par des structures privées subventionnées. Au-delà du déséquilibre que cela risquerait de renforcer en matière de pression foncière, l'impact pour la Région se chiffrerait en centaines de millions d'euros et le secteur associatif devrait avoir la même capacité d'investissement. Il faut donc sortir de cette logique d'acquisition. Il est important de rappeler que des surfaces importantes de réserves agréées se sont créées au travers de conventions avec des propriétaires privés ou publics.

D'autres leviers seront mobilisés pour atteindre l'objectif en favorisant la collaboration et une trajectoire budgétaire soutenable.

Pour le surplus, je présenterai de manière détaillée le budget ajusté, la stratégie et les projets dans le cadre du débat budgétaire qui aura lieu d'ici quelques semaines.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments. D'abord, la bonne nouvelle, c'est ce budget de 5 millions d'euros retrouvé pour la biodiversité. Je ne pourrai évidemment me positionner sur le fond que lorsque nous aurons les tableaux budgétaires précis pour voir si vous avez à nouveau essayé de faire des tours de passe-passe pour refinancer des choses déjà financées par ailleurs, ou s'il s'agit vraiment de moyens budgétaires additionnels par rapport à l'initial 2024. Je réserve dès lors mon enthousiasme sur le sujet à ce moment-là.

Vous ne m'avez pas non plus répondu sur la stratégie budgétaire à plus longue échéance : votre volonté est-elle de progressivement retourner au niveau budgétaire de l'initial 2024 ou de vous contenter de ces 5 millions d'euros qui constituent quand même, je le rappelle, une diminution de 54 % par rapport au budget 2024 ? Cela reste une coupe extrêmement drastique des budgets.

Je vous engage à continuer à vous battre lors des discussions au sein du Gouvernement pour continuer sur cette réévaluation de vos budgets en matière de biodiversité.

Pour le reste, nous y reviendrons en long et en large dans quelques semaines.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre. Comme l'a dit ma collègue Tellier, on ne peut que se réjouir des 5 millions d'euros retrouvés, ou en tout cas en plus en faveur de la biodiversité.

Vous avez objectivé les dépenses, ce sont vos propos. Vous avez une vision claire des objectifs et des enjeux. Je l'entends bien. Néanmoins, pour ma part aussi, il y a un certain nombre de questions auxquelles je n'ai pas obtenu de réponse. Je reviendrai vers vous par une question écrite, comme cela votre équipe aura le temps de peaufiner la réponse.

Ma question qui reste en suspens, mais pour laquelle on sera attentif : est-ce un *one-shot* ou comptez-vous, durant la législature, augmenter pour atteindre les objectifs déterminés par l'Europe ?

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet Nassonia »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet Nassonia ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, selon le site nassonia.be, depuis 2018, la forêt domaniale de Saint-Michel est cogérée par le Département de la nature et des forêts du Service public de Wallonie et la Fondation Pairi Daiza qui mandate sur le terrain la coopérative Ecofirst.

Ce projet a été mis en place pour tenter de répondre, à son échelle et sur une durée de 80 ans, à de nombreuses questions et problématiques qui touchent nos écosystèmes forestiers et le rapport que l'humain a avec ceux-ci. Il vise de nombreux objectifs qui se traduisent par une large palette d'actions allant de la restauration des habitats naturels à l'amélioration de l'accueil du public en forêt, en passant par la mise en place d'une valorisation des services écosystémiques.

Le projet tel qu'il évolue aujourd'hui correspond-il à ce qui était attendu initialement ? Quel est l'impact de ce projet au niveau des finances wallonnes, en ce compris la mise à disposition de personnel ?

Dans le cadre du projet national Nassonia, quelles sont les évaluations menées depuis 2018 ? Qui les mène ? Pourrons-nous disposer des conclusions de ces évaluations le cas échéant ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, si le projet Nassonia s'inscrit effectivement sur une durée de 80 ans, le contrat de gestion du Domaine de Saint Michel Freyr entre la Région et Pairi Daiza Foundation porte sur une durée de 20 ans, soit jusqu'en 2038, avec possibilité de prolongation par période de 20 ans.

Le contrat de gestion fixe les missions et objectifs, la gouvernance ainsi que le monitoring et le contrôle de la mise en œuvre du projet.

Depuis sa mise en place en 2019, la fondation Pairi Daiza a reçu 1 144 992 euros de subventions. Cette somme est issue des recettes des ventes de bois et des locations du droit de chasse sur la zone concernée, qui alimentent un fonds budgétaire dédié au site et créé dans le cadre du contrat de gestion.

En plus de ces subsides, du personnel du Département de la nature et des forêts y travaille :

- deux agents forestiers dont les triages sont entièrement repris dans la surface du projet ;
- un agent forestier supplémentaire dont une partie de son triage est concernée par la zone ;
- un brigadier qui encadre les agents ;
- le chef de cantonnement qui y passe du temps également, au minimum 20 % du temps ;
- un gradué impliqué en fonction des besoins ;
- les ouvriers domaniaux qui utilisent le matériel attribué à la gestion des forêts domaniales de Nassogne pour intervenir sur la zone.

Chaque année, la fondation Pairi Daiza remet un rapport d'activités qui permet de justifier l'utilisation des moyens budgétaires alloués par la Région.

Le contrat de gestion prévoit également une évaluation permanente via un conseil de surveillance, une évaluation annuelle du respect des objectifs fondamentaux du projet, un monitoring détaillé tous les cinq ans et une évaluation à chaque fin de cycle de 20 ans.

Mon administration me transmettra dans les prochaines semaines un rapport d'évaluation sur le projet en lui-même dans sa globalité. La question de la communication vers le grand public que vous évoquez, par exemple, est explicitement visée dans le *masterplan* 2020-2040 de Nassonia.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir répondu à ma question. On notera le monitoring et les conclusions du rapport

d'évaluation. Dès qu'elles seront rendues publiques, on pourra en débattre en commission, en fonction des conclusions de ce rapport.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le nouveau plan Loup »

Question orale de Mme Christine Mauel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le comportement des loups en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « le nouveau plan Loup » ;
- Mme Mauel, sur « le comportement des loups en Wallonie ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, à la faveur d'une visite de terrain le 9 avril dernier, vous avez évoqué un nouveau plan Loup qui devrait être opérationnel dès 2026.

Ma première question peut paraître simple, mais pourquoi un nouveau plan Loup ?

À la faveur d'une interview, vous avez expliqué plusieurs axes de ce plan, mais il semble qu'il s'agisse de mesures palliatives : améliorer les mesures d'indemnisation, objectiver les analyses ADN, et cetera.

Quelle sera la méthode utilisée pour rédiger ce plan Loup ? Qui sera consulté ? Comment s'organiseront ces consultations ? Quel est le calendrier ?

Quel budget comptez-vous mettre sur la table pour rédiger et surtout faire fonctionner ce plan ? Quelle est l'évolution budgétaire par rapport à ce qui a été fait jusqu'ici ? Que coûte, sur base annuelle, la gestion de la présence du loup en Wallonie ? Est-il possible d'évaluer l'impact socioéconomique des dégâts causés par des loups sur l'élevage wallon ?

Sur le terrain, tout le monde sait que le loup est une espèce protégée et qu'à ce titre, il ne peut être éliminé. Cela étant, quel nombre de loups est jugé supportable en Wallonie pour l'agriculture et la nature ?

Autre élément interpellant qui remonte du terrain, jusqu'il y a quelques années, avant le retour du loup en Wallonie, il n'y avait pas d'attaques de troupeaux par des chiens errants. Or, aujourd'hui, selon les analyses ADN, certaines attaques sont imputées à des chiens.

D'aucuns estiment que cela est dû à la fiabilité des tests ADN ou à la volonté de ne pas indemniser les victimes.

Cette question d'attaques par les loups imputées à des chiens est-elle objective ou est-elle une légende urbaine ?

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Madame la Ministre, la présence du loup en Wallonie se confirme et le nombre de loups y habitant ne fait qu'augmenter depuis des années. Selon les dernières données relayées dans la presse, on recense désormais entre 20 et 25 loups sur le territoire, principalement dans les Hautes-Fagnes et l'Eifel.

En parallèle, les attaques sur le bétail ont nettement augmenté, passant de 27 en 2023 à 71 en 2024, avec un total de 133 animaux tués dont majoritairement des ovins, mais aussi, pour la première fois, un équin.

Face à ces défis, le plan Loup a été mis en place pour encadrer le retour de cette espèce protégée, en mettant l'accent sur la cohabitation harmonieuse entre le loup et les activités humaines. Ce plan prévoit des mesures telles que l'indemnisation des éleveurs, la mise à disposition de matériel de protection et des actions de sensibilisation.

La DPR insiste sur l'importance d'assurer un équilibre entre les impératifs de préservation de la biodiversité et ceux liés à la ruralité, notamment par une meilleure anticipation des risques et un accompagnement adapté des acteurs concernés.

Par ailleurs, au niveau européen, une évolution majeure est en cours.

Le Parlement européen a voté pour abaisser le statut du loup de « strictement protégé » à « protégé » afin de permettre aux États membres un management plus flexible des populations de loups en gardant pour objectif un bon état de conservation. Cette décision reflète les réalités de terrain. La pression sur la biodiversité ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture extensive et du pastoralisme.

Quelles sont les pistes envisagées pour renforcer les dispositifs existants, tant sur le plan préventif que sur le plan de l'indemnisation ? À quel stade d'étude est le nouveau plan Loup actuellement, notamment pour mieux tenir compte des réalités locales et faciliter la cohabitation entre les activités agricoles et la présence du loup ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, un nouveau plan Loup 2026-2030 est un outil indispensable. Tout d'abord parce qu'en cinq ans, la situation a fondamentalement changé. Trois meutes sont présentes aujourd'hui en Wallonie, contrairement à il y a cinq ans et ce nombre va fort probablement augmenter dans les prochaines années.

Ensuite, parce que beaucoup de ce qui n'était que théorie il y a cinq ans est devenu pratique, que ce soit au niveau des attaques attribuables aux loups ou à celui de la mise en œuvre des moyens de protection. Enfin, parce que l'élaboration du plan 2020-2025 n'avait suscité que peu d'intérêt du secteur de l'élevage, aucune meute n'étant alors encore présente en Wallonie.

L'augmentation des attaques sur bovins montre que tout le secteur pourrait être potentiellement impacté. Cette prise de conscience justifie une large concertation avec tous les organismes représentatifs, syndicats et structures d'encadrement qui seront associés à l'élaboration du prochain plan Loup, l'objectif étant une finalisation pour 2026. J'ai chargé mon administration d'entamer ces concertations dans les prochaines semaines.

Au niveau de l'impact budgétaire et socioéconomique, l'expérience des pays voisins montre que le principal impact du retour du loup sur le secteur de l'élevage n'est pas lié à la prédation directe par le loup sur les troupeaux, mais aux coûts des moyens de protection, que ce soit des clôtures, des chiens de protection ou la modification de la conduite des élevages.

Par ailleurs, mon administration a élaboré une grille barémique pour l'indemnisation des ovins et des caprins.

Cette grille a été construite en collaboration avec le secteur. Elle simplifiera la procédure d'expertise pour les cas les plus fréquents afin d'accélérer le traitement des dossiers. Une grille similaire sera également élaborée pour les bovins. L'actuel plan Loup estime à 40 meutes, soit autour de 350 loups, la capacité d'accueil pour le loup en Wallonie ; tandis que la capacité d'accueil social compatible avec l'activité humaine n'a pas été définie.

Vu la forte variabilité des comportements entre individus chez le loup et la petite taille de la Wallonie, eu égard à la mobilité du loup, il est peu probable que le problème puisse se limiter à une question de nombre de meutes, les loups dispersants provenant de France ou d'Allemagne étant à l'origine d'une part importante des attaques.

Par ailleurs, comme déjà expliqué, le statut de protection du loup au niveau européen impose toujours que ces populations restent en état de conservation favorable. Au niveau wallon, l'espèce reste strictement protégée en Wallonie, avec une possibilité de dérogation qui existe déjà parce que nous sommes considérés en statut défavorable. Cette approche de dérogation, analysée au cas par cas, semble plus pertinente que celle d'un plafonnement global de la population pour la Région.

Par rapport aux attaques de chiens sur troupeaux – ovins en particulier –, il faut noter que ces cas ne sont réellement documentés que depuis la mise en place du réseau Loup. Le retour du loup entraîne la nécessité de faire la distinction – pas toujours évidente – entre les attaques de loup et les attaques de chien. Du charronnage par un chien suite à une attaque de loup reste également un cas de figure possible, difficilement identifiable.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse et les informations fournies. À titre personnel, je salue très clairement le statut de protection du loup. Je suis convaincu que le tir des loups ne doit pas être un sujet tabou. Il faut penser à un modèle analogue à la Suisse où la régulation des loups est organisée par les services publics. Étant donné que le loup n'a pratiquement pas d'ennemis naturels chez nous, il est évident que la population augmente ; ce qui pose ou posera des problèmes.

La protection du loup est un sujet qui doit être traité avec le plus grand équilibre possible entre les intérêts de la protection du loup et ceux de l'agriculture. Lorsqu'on évoquait le retour du loup il y a quelques années, on n'imaginait pas que le territoire wallon abriterait autant de spécimens comme c'est le cas aujourd'hui. Le territoire arrive à saturation et il faut penser au coup d'après.

Vous disiez que le nombre de plafonnements des loups s'élevait à 350 loups en Wallonie, est-ce correct ?

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – C'est bien cela. La valeur calculée par l'administration est de 350 loups.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et vos précisions sur les périmètres d'indemnisation et de prévention. Vous l'avez bien remarqué, les développements récents exigent cette réaction politique adaptée à la situation. Je vous remercie d'avoir pris les devants.

La cohabitation avec le loup, espèce protégée actuellement, est le défi croissant pour les éleveurs en Wallonie. Il faut garantir que nos agriculteurs ne soient

pas contraints d'abandonner la pâture au profit d'une agriculture en stabulation permanente.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion des feux de forêt »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion des feux de forêt ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, en mars dernier, nous avions déjà évoqué le sujet à la faveur d'une question orale. Vous nous aviez fait part des diverses mesures de prévention mises en place par le DNF dans le cadre de la gestion forestière.

Comme je le disais il y a deux mois, la question n'est pas de savoir si nous allions connaître des feux de forêt, mais bien « où ? » et « quand ? ». J'avais vu juste puisque, à cause des conditions climatiques sèches et venteuses du début d'année, on a dénombré plusieurs feux de forêt et de broussailles depuis lors.

Dans ce cadre, comment s'organise la collaboration entre le DNF et les services de secours ? Y a-t-il, à l'instar de ce qui existe dans d'autres secteurs sensibles, des exercices « catastrophes » ? Dans la négative, ne pensez-vous pas que cela pourrait être utile ?

En tout cas, le commandant de la zone de secours du Luxembourg salue cette collaboration, ce qui est très positif.

Par contre, là où le bât blesse, c'est dans l'équipement des services de secours. S'agissant d'une compétence fédérale, quelles démarches avez-vous entreprises auprès du Gouvernement fédéral pour l'équipement de lutte contre les feux de forêt dans les zones de secours ? Par exemple, nous sommes le seul pays dans lequel la protection civile ne dispose pas d'un hélicoptère dédicacé à la lutte contre les feux de forêt. Pourtant, c'est une priorité. Entendez-vous porter ce point à l'ordre du jour du prochain CODECO ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la collaboration entre le DNF et les services de secours s'organise à différents niveaux de la gestion du cycle du risque et des crises, et plus particulièrement aux étapes de préparation et de gestion de crise. L'étape dite de préparation a pour objectif d'élaborer des plans et des procédures de crise. Le DNF rencontre régulièrement les responsables des services de secours, zones de secours et protection civile pour définir notamment les procédures d'intervention, optimiser la coordination et élaborer de nouveaux outils afin d'améliorer la rapidité, l'efficacité et la sécurité des interventions. Des contacts étroits sont également entretenus avec l'administration forestière et les services de secours français. Ainsi, cette semaine, des représentants du DNF et des services de secours belges rencontrent ensemble, à Aix-en-Provence, des homologues français pour se former et échanger sur leurs expériences.

Le DNF collabore également avec les services de secours lors de la gestion d'une crise. Lors de la survenance d'un incendie, les agents des services extérieurs du DNF apportent aux pompiers leur connaissance du terrain pour détecter et localiser les départs de feu ainsi qu'orienter les équipes d'intervention sur les voies d'accès les plus appropriées.

À l'initiative des autorités locales de la gestion de crise, à savoir les gouverneurs et les bourgmestres, des exercices « feu de forêt » peuvent être organisés. En 2023, un exercice dans la région de Vresse-sur-Semois a réuni les services de secours belges – pompiers, protection civile, police fédérale – et français, ainsi que les services forestiers. Il visait à tester l'efficacité de la coordination transfrontalière. Un hélicoptère de la police fédérale, équipé d'un dispositif d'arrosage, y a participé. Un exercice similaire franco-belge a été organisé l'année suivante, de l'autre côté de la frontière.

Conscient de l'augmentation des risques de feux de forêt en Wallonie, le DNF renforce son implication dans la gestion de ce risque depuis plusieurs années à travers sa collaboration avec les autorités locales de gestion de crise – CORTEX, les services de secours – en formant son personnel, en participant aux exercices, et cetera. Notre volonté est de répéter ce genre d'exercice.

Le récent rapport du Centre d'analyse des risques liés au changement climatique, le CERAC, pointe les feux de forêt comme un enjeu majeur en Belgique pour les années à venir. Les discussions devront être menées avec les autorités fédérales pour développer et renforcer les moyens de lutte spécifiques nécessaires pour y faire face.

Au niveau wallon, je proposerai prochainement au Gouvernement un décret sanitaire pour lui permettre d'intervenir plus rapidement et plus efficacement face aux problèmes sanitaires en forêt, notamment en lien avec les risques d'incendie.

En ce qui concerne la nécessité d'un hélicoptère dédicacé à la lutte contre les feux de forêt, l'hélicoptère de la police fédérale est équipé d'un *Bambi bucket* et peut être appelé en cas de déclenchements de phases. Des renforts peuvent être mobilisés auprès des pays

voisins. Je rappelle également que le ministre de l'Intérieur, M. Bernard Quintin, a confirmé que des pilotes étaient en cours de formation.

L'expertise en matière de lutte contre le feu appartient davantage aux zones de secours et à la protection civile. Ce sont elles qui sont les mieux à même d'apprécier l'opportunité d'organiser des exercices et de déterminer quel est le matériel le plus adéquat.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Il est clair que nous parlerons encore plus souvent des incendies de forêt au sein de cette Commission à l'avenir. En effet, compte tenu du changement climatique et de l'augmentation des périodes de sécheresse, il est certain que les incendies vont se multiplier. La prévention et la sensibilisation sont importantes et justifiées, mais elles n'éviteront pas complètement le problème. Il est donc essentiel de se préparer au mieux à une telle éventualité. Les services concernés doivent être parfaitement équipés et une collaboration efficace est indispensable. C'est pour cette raison que j'ai soulevé cette question aujourd'hui. Pour finir, une petite pensée : ne pourrait-on pas prévoir aussi une collaboration avec l'armée en cas d'incendie ?

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'évolution de la situation dans le parc paysager « Pays du Bocage sans frontières » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'évolution de la situation dans le parc paysager « Pays du Bocage sans frontières » ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, le parc paysager « Pays du Bocage sans frontières » représente un parc transfrontalier porté par la Commune de Fourons, qui s'étend sur les communes d'Aubel, Plombières et Dalhem ainsi que sur les communes néerlandaises d'Eijsden-Margraten.

Véritable joyau paysager, comme son nom l'indique, le parc représente un ensemble d'éléments paysagers vallonnés linéaires essentiels à la connectivité des écosystèmes tels que les haies, les bocages, les alignements d'arbres ou encore les talus boisés.

Créé fin 2023 par la Région flamande et donc financé par le Gouvernement flamand, un accord de coopération avait été signé avec la Wallonie. La Région s'était engagée à financer le projet à hauteur de 60 000 euros en 2024 en complément de participations financières des trois communes wallonnes et de la Province de Liège.

Cependant, en début d'année, des suites longues et complexes réservées à ce dossier ont été révélées. La participation wallonne n'avait jamais été formalisée ; il n'y a pas de base légale pour valider l'accord de coopération et le financement avancé.

En dernier lieu, vous aviez demandé à votre administration de vous transmettre le nouveau projet d'accord-cadre prévoyant le cofinancement du parc envoyé à l'Inspection des finances fin août 2024, cette dernière n'ayant, selon mes informations, pas encore réagi début 2025.

Pouvons-nous savoir où en est l'évolution de ce dossier ? Avez-vous pu analyser le projet soumis ? Quelle en est votre lecture ? Quelles sont vos ambitions par rapport à ce projet ? Y aura-t-il bien un accord et, si oui, sous quelle forme ? Un avis de l'Inspection des finances a-t-il été reçu ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez, plusieurs éléments juridiques, budgétaires et administratifs ont marqué l'évolution de ce dossier depuis sa création, notamment en ce qui concerne la participation de la Wallonie à ce partenariat structuré autour du décret flamand du 9 juin 2023 relatif aux parcs paysagers.

Comme on l'a déjà expliqué, le soutien et l'implication de la Wallonie dans ce projet n'ont jamais pu être confirmés, l'Inspection des finances ayant invalidé la signature de l'accord de coopération par la directrice générale.

Comme indiqué, la DNEV a soumis le dossier revu à l'Inspection des finances, mais je ne dispose toujours pas de cet avis.

L'administration m'a transmis le dossier et les plans directeurs et opérationnels du parc, qui sont en cours d'analyse.

Soyez assuré que je suis attentive à l'évolution de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour ces informations.

Je mesure que cela doit être particulièrement complexe et compliqué administrativement dès lors que

nous parlons de plusieurs régions et de plusieurs pays, et que nous sommes au cœur de l'Euregio.

Merci pour votre détermination à suivre de près ce dossier.

Nous sommes dans la région des Trois Frontières. C'est un peu notre Normandie à nous, puisqu'il y a énormément de bocages. Vous connaissez bien cette région puisqu'elle a également un espace agricole et de prairies particulièrement important.

Il serait particulièrement intéressant de pouvoir concilier cet aspect économique, agricole, mais également touristique pour cette réserve.

Merci d'avance de continuer à suivre de près ce dossier et de mettre une pression positive auprès de notre administration.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la découverte d'une nouvelle espèce d'abeille solitaire en Belgique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la découverte d'une nouvelle espèce d'abeille solitaire en Belgique ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, le début du printemps est habituellement riche pour l'observation d'abeilles solitaires qui sortent d'hibernation.

Cette année, la Belgique peut déjà compter une nouvelle espèce, le xylocope panard. Cette espèce a été observée pour la première fois dans le village d'Hamois, commune chère à notre collègue, Mme Warzée-Caverenne.

Quelques jours plus tard, c'est une population entière qui fut observée lors d'inventaires réalisés dans une réserve naturelle près de Virton, dans le cadre du projet LIFE B4B. Cela prouve que cette espèce s'installe durablement chez nous.

Elle était originellement cantonnée dans le sud et dans l'est de l'Union européenne, mais s'est installée progressivement dans les régions voisines : l'Allemagne en 2005, l'Alsace en 2011, le Grand-Duché de Luxembourg en 2024. Ce n'est pas un cas unique, puisque ces dernières années, plusieurs nouvelles espèces pour la Belgique ont été détectées. Cela souligne l'importance d'étudier la biodiversité via des monitorings réguliers et détaillés, d'améliorer notre compréhension des enjeux et phénomènes en cours pour adopter des mesures adaptées et efficaces en lien avec la biodiversité.

Où en est la mise à jour du Plan wallon sur les pollinisateurs, que vous avez annoncée en février au détour d'une réponse à une question de mon collègue, M. Spies ? Selon vos dires, « ce plan prévoira un monitoring représentatif des insectes pollinisateurs sauvages, conformément aux exigences européennes, afin d'évaluer concrètement les effets des mesures mises en place ».

À ce stade, pourrait-on déjà en savoir un peu plus sur les modalités de ce monitoring ? En ce sens, votre administration – et plus particulièrement le SPW ARNE – réalisait un travail de suivi et de mise à jour des populations d'insectes. Pourriez-vous nous dire en quoi consiste ce travail ? Existe-t-il une interconnexion avec le travail réalisé par des laboratoires, des universités ainsi que par tout ce qu'englobe la « science participative » – par exemple observations.be ?

Enfin, de manière plus générale, vous vous étiez montrée ouverte à une révision avec vos collègues du Fédéral en charge du Plan sur les pollinisateurs belges ainsi que du plan Biodiversité. Pourriez-vous nous faire un état des lieux des concertations en cours ?

M. le Président. – Monsieur le Député, vous m'excuserez, j'en suis sûr, cette petite parenthèse pour saluer dans le public la présence du Conseil européen des jeunes agriculteurs. Merci à toutes et tous d'être présents. Soyez les bienvenus. Il s'agit encore une fois de saluer le combat que vous menez au quotidien ; un combat que nous abordons régulièrement dans cette Commission de l'agriculture. Soyez sûrs que, Mme la Ministre, mais également tous les membres de cette commission, défendent avec force le combat qui est le vôtre. Soyez donc les bienvenus pour la fin de cette séance.

La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Je vous excuse cette parenthèse parce que je vais aussi en faire une.

I want to welcome every young farmer present here and representative of young farmers. We are in the commission of Agriculture, but also forest, nature, fishery and hunting and I'm going to answer a question about the bees – special bees appearing in Wallonia. Welcome.

Monsieur le Député, la découverte de cette abeille solitaire méridionale à Hamois puis à Virton dans le cadre du projet LIFE B4B illustre l'évolution rapide de notre biodiversité, notamment sous l'effet du changement climatique. La connaissance et le suivi des espèces sont primordiaux et deviendront encore plus stratégiques dans les années à venir. Je tiens d'ailleurs

ici à saluer le rôle essentiel des volontaires naturalistes et observateurs de terrain.

Le suivi des insectes organisé par le DEMNA est réalisé par des groupes de travail rassemblant des amateurs et spécialistes bénévoles. Ce suivi cible principalement les papillons de jour et les libellules. Il consiste à inventorier et suivre les populations d'une série d'espèces prioritaires plus menacées, tout en récoltant aussi des données pour toutes les autres espèces connues en Wallonie pour ces deux groupes.

Il rassemble et intègre également toutes les données disponibles recueillies sur les diverses plateformes en ligne, dont observations.be, de même que celles de certains laboratoires de recherche travaillant sur ces groupes.

Concernant le Plan d'action en faveur des pollinisateurs, mon administration a pris l'initiative de passer un marché de services en vue de recevoir le plan précédemment rédigé pour l'adapter aux nouveaux enjeux liés à la mise en œuvre du règlement européen sur la loi de la restauration de la nature. Le SPW ARNE a également mis en place une structure de travail pour l'élaboration du Plan national de restauration.

Un comité thématique lié à l'article 10 « populations de pollinisateurs » est mis en place et des liens seront faits afin d'assurer la transversalité des actions dédiées à la protection des pollinisateurs sauvages. Les modalités précises pour le monitoring dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen seront imposées et précisées par la Commission européenne d'ici la fin de l'été.

Un groupe de travail fédéral est initié afin de travailler sur les enjeux du règlement sur la restauration de la nature de manière concertée entre les Régions et le Fédéral. La stratégie nationale pour la biodiversité a été adoptée le 30 janvier dernier et vise la période 2025-2030. Elle est d'ores et déjà disponible.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir répondu en français. Je serai relativement bref puisque vous avez été assez précise dans vos réponses et que vous avez répondu à l'ensemble de mes questions.

Je note évidemment l'importance des objectifs, mais surtout l'implication essentielle du monde associatif et des citoyens, puisque la biodiversité est la question de chacun et de chacune, et que le travail sur l'établissement d'indicateurs de qualité est extrêmement conséquent. On ne peut pas simplement s'appuyer sur un seul acteur – comme l'administration, bien qu'elle dispose de l'expertise nécessaire – ; il faut impliquer le plus grand nombre possible.

(M. Spies, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la prolifération du faux arum en province de Luxembourg »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la prolifération du faux arum en province de Luxembourg ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, le faux arum – vous comprendrez que je ne cite pas le nom latin de cette espèce – est une plante semi-aquatique envahissante originaire de l'Amérique du Nord. Il a été récemment signalé qu'elle se propageait en province de Luxembourg, aux abords notamment de l'Ourthe. Cette plante peut se propager rapidement en produisant plusieurs dizaines de graines par an, qui sont ensuite dispersées via le milieu aquatique.

Elle présente plusieurs dangers : ses longues feuilles affectent la végétation alentour et l'empêchent de se développer ; sa sève provoque des irritations cutanées ; elle est particulièrement toxique en cas d'ingestion.

Les citoyens sont encouragés à signaler sa présence via observations.be ou via la Cellule des espèces invasives du SPW.

Depuis quand l'espèce se propage-t-elle en Belgique, en particulier en province de Luxembourg ? Quels impacts sont attendus sur la biodiversité locale ? Quel est le niveau de prolifération de la plante attendu pour les années à venir ? Quels retours de votre administration avez-vous eus à ce sujet ?

Des moyens de lutte sont-ils envisageables ? Et si oui, lesquels ?

Enfin, des informations spécifiques sont-elles mises en place ou vont-elles l'être ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je vais citer le nom latin de cette espèce : le *Lysichiton americanus*, originaire d'Amérique du Nord, est une plante désormais classée parmi les espèces exotiques envahissantes préoccupantes au niveau de l'Union européenne.

En Belgique, elle a été observée pour la première fois en 2006, à la suite d'échappées de culture. Depuis, des populations isolées se sont installées le long de certains cours d'eau, notamment dans les bassins-versants de la Senne, de la Semois et de l'Ourthe. En province de Luxembourg, sa présence a été particulièrement signalée dans la vallée de l'Ourthe, à hauteur de Rendeux.

Selon les évaluations écologiques disponibles, cette espèce représente une menace modérée pour la biodiversité indigène. Elle se propage facilement grâce à ses graines, transportées par les cours d'eau. Sa sève peut provoquer des irritations cutanées et elle est également toxique en cas d'ingestion. Sans intervention, le risque de prolifération est estimé comme moyen, essentiellement au sud du sillon Sambre-et-Meuse.

Le Service public de Wallonie a reçu plusieurs signalements via la plateforme observations.be et des interventions ciblées ont déjà eu lieu dans le cadre de la convention « espèces exotiques envahissantes » conclue avec les contrats de rivière.

Les actions menées dans le cadre de cette convention comprennent la vérification régulière des sites où la plante a été signalée dans le passé, la prospection continue de nouveaux secteurs le long des cours d'eau et plans d'eau, avec encodage systématique des observations sur une application dédiée, la gestion des sites envahis selon les mêmes modalités que pour les autres espèces émergentes, ainsi que l'information et la sensibilisation des propriétaires concernés.

Pour l'année 2023-2024, 56 nouvelles populations de *Lysichiton americanus* ont été détectées par les contrats de rivière. Six sites envahis par cette espèce ont fait l'objet d'une gestion active en 2024, dans le cadre des 50 chantiers pilotes actuellement suivis.

En matière de lutte, les méthodes recommandées incluent notamment l'arrachage manuel sur les petites surfaces et le fauchage répété, à condition qu'elles soient mises en œuvre avec prudence pour éviter toute dissémination accidentelle.

Enfin, un effort particulier est consacré à la sensibilisation des communes, des gestionnaires de milieux naturels et du grand public afin de favoriser une détection précoce ainsi qu'une réponse coordonnée et efficace à cette problématique.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse et les chiffres cités.

Vous ne l'avez pas évoqué, mais nous savons que le contexte budgétaire est compliqué et qu'il ne nous permet de garder que des actions véritablement utiles en faveur de la biodiversité, ce qui demande une rationalisation des moyens d'action.

Je ne doute pas que vous mènerez une politique raisonnée et adaptée en la matière, principalement concernant cette prolifération, qui se concentre sur des actions concrètes.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi de l'accompagnement des tiers-lieux en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi de l'accompagnement des tiers-lieux en Wallonie ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, le mois dernier, j'ai effectué une visite de terrain à Chimay, dans un tiers-lieu rural sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Tiers-lieux ruraux » lancé en 2022. Ces espaces innovants et inclusifs jouent un rôle essentiel dans la revitalisation des territoires, notamment en zone rurale. J'ai pu m'en rendre compte personnellement.

Malgré les effets positifs constatés, les acteurs locaux expriment certaines craintes quant à l'avenir de leur financement, actuellement garanti jusqu'en 2026. Ce concernant, vous aviez évoqué en commission qu'une rencontre devait être organisée le 10 mars afin de tenir une journée d'échanges, notamment avec l'ASBL Trois-tiers, sur l'enjeu de la pérennisation de ces structures. Je salue d'ailleurs la volonté d'accompagner les acteurs de terrain et de privilégier la concertation avec ceux-ci, particulièrement sur cette question cruciale.

Madame la Ministre, le 4 mars, en réponse à une question écrite, vous affirmiez que le prestataire de services, l'ASBL Trois-tiers, avait réalisé un diagnostic de chacun des tiers-lieux et que les résultats de celui-ci étaient en cours d'analyse. Cette analyse est-elle désormais terminée ? Le cas échéant, pouvez-vous nous en partager les conclusions ? Enfin, toujours en lien avec la pérennisation de ces structures, pouvez-vous également nous faire un retour sur la réunion du 10 mars, mentionnée plus haut, avec l'ASBL Trois-tiers ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, pour rappel, les tiers-lieux sont des dispositifs multiservices qui visent à répondre aux besoins des populations rurales par des services de proximité et des dynamiques nouvelles. Ces lieux favorisent le partenariat et l'inclusivité, recréant ainsi du lien social. Par essence, le tiers-lieu peut combiner plusieurs services, tels que des espaces de coworking, des cafés citoyens ou des ateliers partagés.

À l'automne dernier, l'ASBL Trois-tiers a bien été désignée pour assurer un accompagnement personnalisé et favoriser la mise en réseau des projets. Cette démarche vient compléter le soutien financier déjà accordé aux 22 tiers-lieux en leur apportant une aide précieuse pour la gestion et le développement de leur structure.

Comme vous l'indiquez, cette ASBL a récemment encadré la réalisation d'un autodiagnostic de chacun des tiers-lieux afin de cibler leurs besoins communs et leurs spécificités. Une synthèse de ces autodiagnostics est en cours de finalisation. L'objectif de ce travail était avant tout de nourrir l'accompagnement des lieux et de définir les thématiques de travail des journées de rencontres.

À côté de ces accompagnements, une première journée d'échanges a en effet été organisée le 10 mars dernier autour de l'enjeu de la pérennisation financière des tiers-lieux. Lors de cette journée, les pistes pour passer le cap de fin de soutien wallon ont été évoquées. La problématique étant cruciale, la seconde journée de rencontres, le 12 juin prochain, approfondira cette même thématique. Il est dès lors prématuré de conclure sur cette initiative.

En parallèle de ce travail, plusieurs tiers-lieux ont récemment émis le souhait de déposer le soutien reçu au-delà de la validité actuelle des arrêtés ministériels d'octroi de la subvention, et ce, dans une optique de bonne gestion des deniers publics, mais également de pérennisation financière. Mon administration se penche actuellement sur la question et étudie la possibilité de proposer un avenant temporel à la mesure.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses concrètes. Comme j'ai pu le constater sur le terrain, notamment à Chimay, les tiers-lieux sont de véritables lieux de partage et de dynamisme, et vous l'avez dit. Notre Région a raison de les soutenir. J'entends votre soutien.

Ces structures doivent devenir autonomes. C'était une des raisons pour lesquelles je me suis rendue sur place, notamment à Chimay, parce que l'on sent qu'ils sont proches de l'autonomie et qu'il ne faudrait pas casser cette dynamique positive, alors qu'ils sont proches du but. C'est la raison pour laquelle je voulais vous poser cette question.

J'entends que les analyses se poursuivent et que vous êtes très enthousiaste à l'idée de continuer à soutenir ces tiers-lieux.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les plans de gestion piscicole et halieutique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les plans de gestion piscicole et halieutique ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, à l'occasion de la révision de la législation en matière de pêche fluviale, les fondements des plans de gestion piscicole et halieutique ont été fixés par le décret du 27 mars 2014.

Cependant, à ce jour, sauf erreur de ma part, il n'y a pas encore d'arrêté d'exécution permettant de définir le cadre de ces plans de gestion. Si mes informations sont exactes, un arrêté a été adopté en première lecture en avril 2024. Depuis, il semble qu'aucune décision n'a été prise.

Qu'en est-il ? L'arrêté du Gouvernement wallon dont il est question a-t-il été adopté ? Dans la négative, comment un tel délai est-il justifié ?

Dans les commentaires des articles du décret de 2014, un délai de cinq ans était évoqué. Eu égard à l'état des cours d'eau, ces plans de gestion paraissent être des éléments intéressants pour assurer une gestion durable de la pêche et des cours d'eau.

Envisagez-vous d'adopter les plans de gestion au cours de la législature ? Le décret prévoit une enquête publique. Le cas échéant, quel sera le coût d'adoption de ces plans ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le projet d'arrêté relatif aux plans de gestion piscicole et halieutique a, en effet, été présenté en première lecture sous la législature précédente. L'avis du Conseil d'État a été rendu fin juillet 2024, date à laquelle il n'était plus possible de présenter le texte en seconde lecture.

J'ai tenu à relancer ce dossier au plus tôt après ma prise de fonction. Le temps qui s'est écoulé depuis celle-ci a été mis à profit afin d'amender les projets de texte pour tenir compte au mieux des remarques formulées par le Conseil d'État. Le projet de texte sera tout prochainement soumis au Gouvernement afin d'adopter le cadre réglementaire nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion.

Ces plans ont pour objectif de structurer les actions en matière de gestion des ressources piscicoles de manière cohérente et durable, tout en les intégrant au plan de gestion intégrée de nos cours d'eau.

Conformément au Code de l'environnement, ces plans relèvent des plans et programmes, et doivent être soumis à une enquête publique. Une enquête spécifique sera réalisée lors de l'élaboration de chaque plan.

Pour les révisions ultérieures, celles-ci seront alignées sur le calendrier des révisions des plans de gestion de l'eau, afin de garantir une coordination optimale entre les différents outils de planification et de les soumettre conjointement à l'enquête publique.

S'agissant des moyens financiers, l'élaboration des plans a été estimée à un coût annuel de 225 000 euros. Ce budget sera couvert par le Fonds budgétaire pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie.

L'augmentation du prix des permis de pêche depuis janvier 2025 permettra d'accroître les crédits disponibles pour soutenir cet effort. Les actions prévues dans les plans pourront être financées en tout ou en partie par le fonds. L'élaboration des plans permettra, en outre, de sélectionner les mesures les plus pertinentes, en fonction de leur rapport coût-bénéfice, et de les prioriser en conséquence. Le décret prévoit un financement préférentiel des actions issues de ces plans.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci beaucoup pour les informations, Madame la Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'avant-projet d'arrêté fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse du 1er juillet 2025 au 30 juin 2030 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'avant-projet d'arrêté fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse du 1er juillet 2025 au 30 juin 2030 ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, l'ordre du jour du Gouvernement du 24 avril contenait l'approbation en première lecture de l'avant-projet d'arrêté fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse du 1er juillet 2025 au 30 juin 2030. Eut égard aux étapes administratives qu'un tel texte doit franchir : avis du pôle Ruralité, concertation Benelux, avis du Conseil d'État, et cetera, le texte entrera-t-il en vigueur le 1er juillet ?

Du point de vue du droit administratif, il convient de s'assurer que toutes les étapes sont bien respectées. Dans la négative, on donne un moyen de recours aux opposants, qui n'y manqueront pas. Pour vos services, quelles sont les étapes formelles qu'il reste à franchir pour respecter les prescrits du droit administratif ?

Vous avez demandé l'avis du pôle Ruralité sur un projet d'avant-projet. En quoi le texte adopté formellement par le Gouvernement diffère-t-il de ce projet d'avant-projet ?

Concernant le texte soumis au pôle Ruralité, ce que vous avez prévu pour le grand gibier est tout à fait correct. Le cas échéant, je salue le maintien de l'ouverture du 1er octobre et la fermeture du 31 décembre du chevreuil. Pour le petit gibier, on peut regretter le déplacement de l'ouverture du canard en septembre plutôt qu'au traditionnel 15 août.

Les chasseurs de perdrix sont beaucoup plus inquiets à l'idée de l'obligation du plan de gestion pour la chasse à la perdrix. Nous la défendons. Par contre, ils ont peur que les plans existants ne soient plus valables. Qu'en est-il ? Sera-t-il matériellement possible de chasser la perdrix en Wallonie au cours de la saison 2025-2026 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je peux vous assurer que tout est mis en œuvre pour respecter les délais fixés et disposer d'un texte approuvé par le Gouvernement pour l'ouverture de la saison cynégétique 2025-2026. Je suis bien entendu particulièrement attentive au bon déroulement de chaque étape, ainsi qu'au respect rigoureux des consultations prévues par le législateur.

Les Gouvernements des autres Régions, de même que le Benelux, ont été sollicités. Le Conseil d'État a également été saisi, son avis doit nous parvenir prochainement. Les ajustements apportés au texte entre la consultation du pôle Ruralité, section chasse, et la présentation en première lecture au Gouvernement restent limités. Il s'agit essentiellement des modifications résultant de l'avis du pôle, de la concertation et de correction de formulation pour en améliorer la lisibilité.

En ce qui concerne la chasse aux canards, je rappelle, comme indiqué dans une réponse précédente, que les dates d'ouverture ont été revues pour tenir compte des périodes de nidification et de dépendance des jeunes établies par une étude récente. Ces périodes sont exclues de la saison de chasse dans le respect des dispositions de la directive Oiseaux.

En ce qui concerne les plans de gestion triennaux de la perdrix grise, la base réglementaire actuelle de ces plans prendra fin au 30 juin 2025. Si je comprends la préoccupation des chasseurs, laisser ces plans en vigueur sans fondement réglementaire solide créerait une situation d'insécurité juridique. C'est précisément ce que je souhaite éviter et c'est la raison pour laquelle un groupe de travail a été mis en place avec les conseils cynégétiques et l'administration pour proposer une version améliorée des plans de gestion, plus pragmatique et plus simple administrativement. Surtout, cette nouvelle version devra garantir une réelle efficacité sur le terrain en stabilisant, voire en améliorant l'état de conservation de la perdrix grise grâce aux mesures prises par les chasseurs eux-mêmes. Les associations nature y ont été invitées, mais n'y ont pas répondu positivement.

Ma volonté est claire : avancer rapidement, mais sans précipitation. Il ne s'agit pas de produire un outil de plus, mais bien un instrument utile, cohérent et porteur de résultats concrets.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse. Je suis heureux que le travail sur ce texte progresse bien et je suis content d'entendre que vous avez mis en place un groupe de travail pour que la chasse à la perdrix puisse se poursuivre sans interruption.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la recherche du gibier blessé »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la recherche du gibier blessé ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, la recherche du gibier blessé fait partie intégrante d'une chasse éthique et responsable. Ce n'est pas une simple pratique accessoire ; c'est un acte fondamental du respect de la faune sauvage et du devoir moral du chasseur. Le législateur wallon a d'ailleurs consacré ce principe à l'article 5*bis* du décret relatif à la chasse, en rendant cette recherche obligatoire sur l'ensemble du territoire régional.

Dès lors que cette obligation existe, il est impératif que les moyens permettant de la remplir soient également garantis. Cela implique notamment la disponibilité de formations adaptées pour les conducteurs de chiens de sang ainsi que des mécanismes de soutien logistique ou financier à ces acteurs de terrain.

Existe-t-il des statistiques officielles sur le nombre de chasseurs ou de personnes habilitées et effectivement engagées dans la recherche de gibier blessé en Wallonie ? Des séminaires ou formations spécifiques sont-ils organisés en Région wallonne pour former les binômes conducteurs-chiens à la recherche du sang ? Ces formations débouchent-elles sur une reconnaissance officielle ou un certificat ?

Le cas échéant, comment la Wallonie soutient-elle ces formations ? Une reconnaissance des formations ou certificats wallons existe-t-elle dans d'autres régions ou pays européens afin de garantir une certaine mobilité ou une mutualisation des compétences ?

La Wallonie apporte-t-elle un soutien actif à ces chasseurs spécialisés ? Une aide matérielle, logistique ou financière est-elle prévue pour encourager la formation et la pratique régulière de cette mission ? Existe-t-il une collaboration formalisée entre ces conducteurs spécialisés et les services publics comme le Département de la nature et des forêts ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, vous soulignez avec justesse que la recherche du gibier blessé constitue un acte éthique et responsable. En effet, cette démarche vise à éviter les souffrances inutiles à l'animal. Ce principe est d'ailleurs inscrit dans la législation sur la chasse, qui impose au titulaire du droit de chasse l'obligation de rechercher tout gibier blessé. Ce titulaire peut être le propriétaire du territoire lorsqu'il exerce lui-même ce droit ou le chasseur à qui il l'a cédé.

Ainsi, tout chasseur peut être amené à effectuer cette recherche de gibier blessé. Pour ce faire, il peut également faire appel à une association spécialisée comme l'Association belge pour l'utilisation des chiens de sang, l'ABUCS, qui œuvre quotidiennement sur le terrain. Elle regroupe une soixantaine de conducteurs de chiens de sang répartis en Wallonie.

L'ABUCS propose des formations et du compagnonnage pour former efficacement les binômes conducteurs-chiens. Des tests d'aptitude sont également organisés pour évaluer les qualités essentielles à cette

mission – capacités physiques bien sûr, mais aussi calme, discipline et étroite collaboration avec le conducteur. La réussite à ces épreuves garantit un haut niveau de compétence.

Pour soutenir cette mission, l'ABUCS bénéficie d'une aide financière via une subvention destinée à encourager ces activités, et plus particulièrement l'organisation des formations. À ce jour, il n'existe toutefois pas de structure officiellement agréée pour la recherche de gibier blessé. Le Département de la nature et des forêts collabore ponctuellement avec les conducteurs. Néanmoins, cette obligation de recherche de gibier blessé relevant du titulaire du droit de chasse, ce sont le plus souvent ces derniers qui prennent directement contact avec les conducteurs spécialisés.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse ainsi que les explications et les informations fournies. Comme je l'ai déjà souligné dans ma question, la recherche du gibier est un élément essentiel de la chasse. Je suis content que vous ayez expliqué encore une fois le travail que l'ABUCS réalise. Je suis content d'entendre qu'ils reçoivent aussi une aide financière pour ce travail important.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gouvernance consultative en matière de chasse »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gouvernance consultative en matière de chasse ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je souhaiterais revenir sur la consultation qui a été menée autour de l'arrêté quinquennal 2025-2030 relatif à la chasse, récemment validé en première lecture. Il apparaît que seul l'avis de la section Chasse du pôle Ruralité a été sollicité, alors même que les enjeux abordés touchent directement à la biodiversité, à l'accès aux forêts et à la cohabitation entre usagers. Cela suscite une certaine incompréhension parmi les acteurs du terrain, notamment les collectifs engagés pour une gestion plus intégrée des milieux naturels.

Certaines voix s'étonnent par ailleurs de la forte homogénéité de cette section Chasse, composée quasi exclusivement de membres issus ou proches d'une seule association représentative du monde cynégétique. Cette concentration pourrait, à tort ou à raison, donner l'impression que d'autres sensibilités, qu'elles soient scientifiques, naturalistes ou citoyennes, ne sont pas suffisamment prises en compte.

Madame la Ministre, dans un souci d'ouverture et de dialogue apaisé entre les différentes composantes de la société rurale, envisagez-vous de faire évoluer le mode de consultation ou la composition des organes consultatifs afin de garantir une meilleure représentativité de l'ensemble des usagers de la nature wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je tiens tout d'abord à rappeler certains faits par rapport à l'organisation de la fonction consultative. La loi sur la chasse prévoit que le Gouvernement fixe les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour une période de cinq ans, sur avis du pôle Ruralité, section Chasse, du Benelux et des Gouvernements des autres Régions. Le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative fixe la composition et les missions du pôle Ruralité et de ses différentes sections. La consultation a donc été réalisée conformément à la procédure en vigueur.

Je rappelle également que, lors de la réunion de toute section du pôle Ruralité, 16 membres permanents sont également convoqués. Les membres permanents représentent les interlocuteurs sociaux, associations environnementales reconnues, pouvoirs locaux, associations agricoles, associations forestières et de la filière bois, propriétaires privés ruraux et propriétaires publics ainsi que les présidents des sections Pêche, Chasse et Nature.

La section Chasse se compose de 16 représentants des différentes zones cynégétiques, des différents modes de chasse et des associations ou groupements les plus représentatifs du monde de la chasse ainsi que de deux représentants issus du monde académique. Lors du renouvellement du pôle Ruralité, le Gouvernement a désigné des représentants de 11 associations différentes au sein de la section Chasse.

La réunion du pôle Ruralité, section Chasse, comprend 15 membres qui ne sont pas issus du monde de la chasse, deux représentants du monde académique et 16 représentants du monde de la chasse. La question d'une homogénéité semble donc discutable.

Je tiens également à rappeler que, au-delà des avis formellement prévus, mon cabinet a rencontré plusieurs acteurs, dont le collectif « Stop aux dérives de la chasse » et la Ligue royale pour la protection des oiseaux, en amont de la présentation du projet d'arrêté du Gouvernement au pôle Ruralité afin d'entendre les différents points de vue dans ce dossier.

Le dialogue et la prise en compte des acteurs de terrain sont primordiaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de mes politiques. J'ai déjà pu montrer que je suis, ainsi que mon cabinet, disponible pour la concertation autrement que par voie de presse.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse.

Je souhaitais principalement relayer ces préoccupations qui me sont parvenues. Je ne doute pas que les consultations menées l'aient été conformément aux modalités en vigueur, mais je souhaitais simplement vous en faire part.

Sur le fait que vous entendez des acteurs, comme vous le savez, ce n'est pas nécessairement la garantie que l'ensemble des avis seront pris en compte. Dès lors, il est parfois utile de réunir autour de la table, par exemple, dans le cadre d'une consultation comme celle-ci, certaines voix qui ne se sentent probablement pas suffisamment entendues. Si leur point de vue n'est pas pris en compte, cela leur permet au moins d'avoir été pleinement accueillis et reçus autour de la table des acteurs concernés.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Durenne, sur « la mise en place d'une marque forte pour les produits agricoles wallons » ;
- M. Palermo, sur « l'accès au foncier agricole » ;
- M. Chintinne, sur « la récolte de vins de 2024 en Wallonie » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 43 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
M. Arnaud Dewez, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. François Huberty, Président
M. Loïc Jacob, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Patrick Spies, PS
Mme Céline Tellier, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ARSIA	Association régionale de santé et d'identification animales (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
B2C	business to consumer (d'entreprise à consommateur) (BtoC)
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CERAC	Centre d'analyse des risques liés au changement climatique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CODECO	Comité de concertation
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DAFOR	Direction de l'aménagement foncier rural
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
Euregio	Europe des régions
FCO	fièvre catarrhale ovine
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IGP	indication géographique protégée
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
MHE	maladie hémorragique épizootique
NTF	Nature, Terres et Forêts (association qui représente et défend les intérêts moraux et matériels des propriétaires de biens ruraux - forêts et terres agricoles - en Wallonie)
PAC	Politique agricole commune
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SA	société anonyme
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SRL	société à responsabilité limitée
UAB	Unité antibraconnage
UPV	Union professionnelle vétérinaire
ZIP	zone(s) d'intervention prioritaire